



PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 MAI 2019 À 09 H 30
(Convocation du 17 mai 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-quatre mai deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 46

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Patrick BOBET : Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places, s'il vous plaît.

Je voudrais surtout, avant toute chose, vous signaler la présence d'une délégation malienne qui est en face de moi, que nous pouvons applaudir. Cette délégation devait être conduite par Adama SANGARÉ, le Maire du district de Bamako qui a, malheureusement, dû annuler son déplacement en raison de terribles inondations qui viennent de frapper Bamako. Au nom de l'ensemble des élus du Conseil métropolitain, et plus particulièrement de Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, ville jumelle de Bamako, je tiens à exprimer toute ma solidarité aux populations touchées et à présenter mes plus sincères condoléances aux familles endeuillées par cette catastrophe. Je vous invite, mes chers collègues, à nous lever pour marquer une minute de silence pour toutes ces victimes.

Minute de silence

Je vous remercie.

Malgré tout, je formule le vœu que ces rencontres vous permettent de mieux appréhender le contexte politique de la cogestion et tous les bénéfices d'une métropolisation efficace et effective. Donc, nous vous saluons très chaleureusement, mes chers collègues de Bamako.

PROCES-VERBAL DU 26 AVRIL 2019- ADOPTION

Nous devons, mes chers collègues, adopter le procès-verbal de la séance du 26 avril. Est-ce que ce procès-verbal a nécessité de la part des uns ou des autres des remarques, des demandes d'ajout, de retrait, de modification ? Si ce n'est pas le cas, nous l'approuvons unanimement, il n'y a pas de difficulté ? Merci mes chers collègues.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Nous allons donc désigner comme Secrétaire de séance Christophe DUPRAT, et comme Secrétaire adjointe Christine BOST. Et je précise que la délibération n°55 fait l'objet d'un amendement comprenant l'estimation des Domaines et sa date.

Les délibérations 1, 2, 37 et 48 désignent des élus pour représenter la Métropole.

Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je confirme que la version de l'affaire 55 qui a été déposée sur table comporte une modification mineure précisant le numéro, la date d'estimation de la Direction régionale des finances publiques de Nouvelle Aquitaine dans les visas.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président, affaires n°1 et 2,
- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN, affaires n° 4, de 6 à 8, et de 10 à 13,
- ✓ Délégation de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, affaires n° 20 et 21,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n° 22,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 23 à 26,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n° 28 à 30,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 31 à 33,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n° 34 à 40,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 41 à 46,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaire n° 47,
- ✓ Délégation de Monsieur Fabien ROBERT : affaires n° 48 à 50,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE, affaires n° 51 à 53, et 55,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n° 61, 63 et 65 à 66,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n° 67 et 68,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaires n° 69 à 71,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOU, affaire n° 72,
- ✓ Délégation de Monsieur Max COLÈS, affaire n° 73,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS, affaire n° 74,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n° 75,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT, affaire n° 76.

Voilà Monsieur le Président. Nous allons pouvoir passer donc maintenant au vote.

M. le Président Patrick BOBET : Je voudrais préciser avant toute chose que nous avons reporté au prochain Conseil, la 54 qui devait être présentée par Monsieur DUCHÈNE qui concerne Arc en Rêve, la subvention de fonctionnement pour 2019. Nous avons eu un débat en Bureau hier, et nous avons pris la décision de reporter cette délibération au prochain Conseil.

Pour ce dont vient de nous parler Christophe DUPRAT, y a-t-il des explications de vote ?

M. Gérard DUBOS : Oui, Monsieur le Président, pour la délibération 51, les élus d'opposition de Pessac s'abstiendront.

M. Alain TURBY : Oui, Monsieur le Président, pardon, pour une intervention sur une délibération regroupée qui va être un peu plus longue qu'à l'accoutumée. Cela concerne la délibération regroupant les subventions pour 4 associations dans le domaine économique.

Juste un premier point déjà sur la forme. Nous avons eu une Commission Finances, et je parle sous le contrôle de Madame FERREIRA, la Présidente de la commission en la matière, où les services nous avaient indiqué que l'on pourrait voter par article cette délibération et donc s'exprimer différemment là-dessus. Il semble que cela ne soit pas possible. Je dois avouer que je suis assez surpris de cela parce que, concrètement, je m'étais exprimé en ce

sens en commission en demandant des délibérations séparées, et je me rends compte que ce matin, ce n'est pas possible. Donc, je m'exprime pour que vous puissiez le verser au procès-verbal de façon à ce que l'expression soit claire là-dessus.

Très clairement, par rapport à ce qui a été dit sur les subventions concernant ces 4 associations, bien sûr, je souscris à 200 %. Je voterai ces délibérations sans aucune réserve. Je ne remets en aucun cas en cause le travail mené par toutes ces associations, et en l'occurrence celle sur laquelle je vais m'exprimer : Hauts-de-Garonne développement. Je n'ai aucun problème avec ce que fait Hauts-de-Garonne développement sur notre territoire. Au contraire, j'encourage fortement ce qu'elle fait. Simplement, j'ai un élément de réserve, c'est que nous versons une subvention à cette association qui est une subvention de Bordeaux Métropole. Or, le montant de la cotisation des villes appartenant à la Métropole est calculé sur la même base que les villes hors Métropole. Et simplement j'avais demandé à ce que nous nous interroguions sur ce phénomène-là en disant bien qu'il fallait une équité territoriale. Cela fait plusieurs années que j'alerte sur cette question-là, je n'ai jamais eu de réponse concrète. Donc, voilà pourquoi je m'exprime en ce sens ce matin, je veux que ce soit versé au procès-verbal.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. Il s'agit de la délégation de Nicolas FLORIAN, c'est le dossier n°11, en l'occurrence. Merci. C'est noté.

Max GUICHARD, puis Madame CASSOU-SCHOTTE.

M. Max GUICHARD : Vote sans intervention : la 10, Route des Lasers, contre, et la 16, VEFA, contre.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, le groupe des Écologistes s'abstient sur la 10 Alpha RLH Laser.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, abstention sur la 23, la 25, et la 55.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Très bien. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, Monsieur le Président, même si ce sont des affaires non regroupées, non-participation à la 14 et à la 15.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. C'est enregistré. Plus d'autres interventions ? Très bien. Monsieur le Secrétaire, nous pouvons continuer.

M. BOBET

(n°1) Représentations dans les organismes - Désignations - Autorisation

Unanimité

Désignations effectuées

M. BOBET

(n°2) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'Administration de l'ADIL de Gironde - Désignation - Autorisation

Unanimité

Désignation effectuée

M. FLORIAN

(n°4) Aides à la création numérique et aux nouveaux formats - Attribution de subventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°6) Association territoires et innovation sociale (ATIS), "Startup de territoire" - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°7) Association SOFILM Summercamp - Année 2019 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°8) Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°10) Alpha-RLH (Route des lasers et des hyperfréquences) - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. FLORIAN

(n°11) Associations de développement économique Arc Sud développement - Hauts de Garonne développement - Talence innovation sud développement - Com une parenthèse - Partenariats 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°12) Appel à manifestation d'intérêt AIRE pour le foncier économique - Site de Carbon-Blanc Fontaine - Résultat - Convention de partenariat avec l'équipe lauréate - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°13) Appel à manifestation d'intérêt AIRE 2ème édition - Aménagement économique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°20) Convention de service comptable et financier - Décision – Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°21) Encaissement à distance des recettes par carte bancaire - Prise en charge des impayés - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°22) Projet d'aménagement d'un site de remisage de bus rue Vaquier à Bordeaux - Décision de faire - Décision - Approbation

Unanimité

Mme BOST

(n°23) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Association Entr'autres - Soutien métropolitain à l'investissement immobilier pour la création du restaurant-traiteur "Le Local" à Bordeaux -Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°24) Groupement d'intérêt public Grands projets de villes (GIP-GPV) de la rive droite - Programme d'actions 2019 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD

Mme BOST

(n°25) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Aide métropolitaine à l'investissement immobilier pour la relocalisation de l'Atelier reménagement à Bordeaux - Subvention - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Mme BOST

(n°26) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur de l'association Entreprise intermédiaire de production et de formation (EIPF) - Subvention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°28) Caisse des secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 18 relatif à la subvention 2019 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°29) Expérimentation d'une mise en œuvre d'un Congé de Solidarité Internationale (CSI) pour les agents - Autorisation - Décision - Convention - Autorisation à signer

Unanimité

M. EGRON

(n°30) Politique d'insertion et actions en faveur des jeunes – Décisions

Unanimité

M. MANGON

(n°31) SCI MERCURE, société civile immobilière au capital de 152,00 euros, dont le siège est à GEMENOS (13420) Quai du Douard, Parc d'Activités - RN 8, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE, sous le numéro 347 827 081, dont Bordeaux Métropole détient 100% des parts sociales - Autorisation de provisionner le compte bancaire de la société dans l'attente de la dissolution.

Unanimité

M. MANGON

(n°32) Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2018 - Approbation

Unanimité

M. MANGON

(n°33) EYSINES - Appel à manifestation d'intérêt AIRE- Cession de parcelles à l'opérateur Réalités Promotion - Décision Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°34) EYSINES - 15e édition du Raid des maraîchers : 7 et 8 juin 2019 - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation (2019-302 ; 34527) Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°35) Villenave d'Ornon - Plan de gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche (année 2019) - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°36) Lormont - Subvention pour la manifestation ' Les Bucoliques ' - Samedi 8 septembre 2019 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°37) Parc naturel régional (PNR) du Médoc - Représentation de Bordeaux Métropole au sein du syndicat mixte du PNR Médoc - Désignation – Autorisation

Unanimité

Désignations effectuées

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°38) Association ' le bocal local ' - Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : appui aux projets de jardins collectifs - Subvention 2019 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°39) Association ' Au ras du sol ' - Animations sur le jardinage sans déchet et les jardins en trou de serrure - Subventions de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°40) Convention de partenariat avec la ville de Bordeaux définissant les modalités de prise en charge des travaux de dépollution du site "Bourbon - Faïencerie"

Unanimité

M. PUJOL

(n°41) Le Haillan - Projet urbain du centre-ville - Place François Mitterrand - Confirmation de faire - Approbation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°42) Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Prolongation de la déviation de Martignas depuis l'avenue Dassault (RD 213) jusqu'à l'avenue Leclerc (RD211) dit Barreau Marchegay-Crabemorte ainsi que Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean d'Ilac - Création du demi-échangeur sur la déviation de Martignas au carrefour avec la route de Saint-Jean d'Ilac (RD211) - Bilan de la concertation – Approbation

Unanimité

M. PUJOL

(n°43) Le Haillan - Projet urbain de centre-ville - Place François Mitterrand - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville du Haillan - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°44) Pessac - Requalification de la rue Chateaubriand - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention – Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°45) Bouliac - Avenue de la belle étoile - Aménagement devant l'école du Parc de Vialle - Confirmation de décision de faire

Unanimité

M. PUJOL

(n°46) Bouliac - Avenue de la belle étoile - Aménagement devant l'école du Parc de Vialle - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°47) Déclaration de projet - Communes de Saint-Médard-en-Jalles - Martignas-sur-Jalle - Le Haillan - Mérignac - Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection de forages d'eau potable de la galerie ' Caupian ' des forages ' Gajac IV ', ' Smim 2 ' et ' Landes de Piques ' - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROBERT

(n°48) Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil de Faculté de droit et science politique, de l'Université de Bordeaux - Désignation - Décision - Autorisation

Unanimité - Désignations effectuées

M. ROBERT

(n°49) Entrée de Bordeaux Métropole au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROBERT

(n°50) Association Cap Sciences - Année 2019 - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°51) PESSAC - Programme 50 000 logements - Secteur d'aménagement du Pontet Sud - Convention de maîtrise d'ouvrage - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur DUBOS, Madame
TOURNEPICHE

M. DUCHENE

(n°52) Mérignac - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière - Ilot 2b - Cession d'un terrain métropolitain à AXANIS - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°53) Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Glacière - Protocole transactionnel visant à mettre fin au contentieux concernant l'Îlot 2B - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°54) Arc-en-rêve - Subvention de fonctionnement 2019 - Convention - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. DUCHENE

(n°55) Programme 50 000 logements - Mérignac - Secteur Mérignac Soleil / Chemin Long - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Mme WALRYCK

(n°61) Organisation de la 21ème édition des Assises européennes de la transition énergétique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°62) Programme de rénovation énergétique de l'habitat - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Programme facilaréno - Mise en œuvre du dispositif dorémi pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine" - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°63) Partenariat Ma Rénov' - Charte d'engagement des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique performante de l'habitat - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°65) Saint-Médard-en-Jalles - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Modifications unilatérales du contrat - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°66) Distribution publique d'électricité - Signature de trois conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°67) Reprise des Déchets Diffus Spécifiques Ménagers (DDS) sur les centres de recyclage de Bordeaux Métropole - Protocole d'accord transactionnel - Société SIAP / Bordeaux Métropole - Autorisation et Signature

Unanimité

M. ALCALA

(n°68) Renouvellement de la convention avec EcoDDS pour la reprise des Déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) sur les centres de recyclage de Bordeaux Métropole, suite à leur nouvel agrément - Décision – Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°69) Crous de Bordeaux Aquitaine - Festival les Campulsations - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation- Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°70) Subvention 2019 au Projet Démos - Opéra national de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°71) Opéra national de Bordeaux - Projet de déplacement Demos - Année 2019 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°72) Reversement d'une aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à deux partenaires de Bordeaux Métropole bénéficiaires du dispositif Oudin-Santini au Cameroun et au Mexique - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. COLES

(n°73) Régie du marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Compte financier de l'exercice 2018 - Rapport de gestion et rapport d'activité – Présentation

Communication effectuée

Mme KISS

(n°74) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Parc des Jalles - Acquisition foncière au titre des espaces naturels et de la préservation des milieux - Action du contrat de codéveloppement 2018 - 2020 - Subvention d'investissement - Décision – Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°75) Mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°76) Avis sur les statuts du SMBVAM (Syndicat mixte des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline) - Décision - Autorisation

Unanimité

Affaires non regroupées :

M. Christophe DUPRAT : On va commencer par vous Monsieur le Président concernant Bordeaux Métropole coopérative – Protocoles de coopération avec les villes de Limoges et Mont-de-Marsan agglomération.

M. BOBET

(n°3) Bordeaux métropole coopérative - Protocoles de coopération avec les Villes de Limoges et Mont-de-Marsan agglomération - Décision - Signature

M. le Président Patrick BOBET présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Madame DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues, ces délibérations qui consacrent les nouveaux protocoles d'accord de notre Métropole avec les agglomérations de Limoges et de Mont-de-Marsan doivent nous réjouir. D'autant qu'elles mettent la culture à l'honneur et que c'est une politique publique importante pour l'identité d'un territoire et pour l'attractivité touristique qui est l'un des autres piliers des coopérations.

Dans une France qui bouge, où le temps de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) semble lointin, où l'on parle de cohésion des territoires et non plus du territoire, le danger est bien qu'une concurrence mortifère pour tous s'installe entre ces territoires. Dans une Europe des dynamiques en réseau, le maillage initié par Bordeaux Métropole sous l'impulsion de ma collègue Mylène VILLANOVE dont je tiens à saluer la ténacité et le dynamisme est un acte majeur et positif. Je suis convaincue qu'un réseau en étoile au sein de notre Nouvelle Aquitaine est une nécessité, qu'il encadrera la concurrence de nos territoires, et que l'on pourra continuer à travailler intelligemment grâce à ce maillage. C'est aussi la seule chance d'être visible pour l'échelon et par l'échelon européen.

Mais je crois profondément en la nécessité d'avancer en parallèle sur les dossiers sécuritaires pour les territoires qui nous entourent en Gironde. Nous avons commencé à le faire avec Libourne. Nous devons nous donner les moyens d'aller plus loin. Nous avons de nombreux dossiers en cours en la matière, et de demandes, et il serait intéressant, Monsieur le Président, d'en faire le point à un autre Conseil. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur DUPRAT, Monsieur MANGON et Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais comme l'a justement fait Madame DELATTRE remercier Mylène VILLANOVE pour tout ce travail. Nous avons retissé des liens au niveau de notre Grande Région Nouvelle Aquitaine

avec les intercommunalités ou les communes, mais je voudrais aussi que l'on n'oublie pas les communautés de communes qui nous entourent. Nous avons aujourd'hui une dizaine de communautés de communes qui sont aux portes de notre Métropole, et dont on s'aperçoit qu'il existe un monde entre ce qui se passe dans notre Métropole, et ce qui se passe à côté. Et nous devons tisser des liens, pas forcément dans un système fusion-absorption, ce n'est pas cela, mais nous devons coopérer de manière intelligente avec eux. Il faut les aborder avec beaucoup d'humilité. Ils attendent beaucoup de nous, mais nous avons aussi beaucoup à attendre de leur part. Ils ont des atouts importants, des territoires qui sont aussi complémentaires. Nous sommes allés chercher l'eau dans le Médoc, il y a quelques semaines, pour nous permettre d'avoir un peu plus d'autonomie. Nous devons renvoyer l'ascenseur dans un certain nombre de domaines. Cela veut dire la mobilité, bien sûr, où ils nous attendent beaucoup. Cela peut être une ligne de bus qui se poursuit dans un territoire qui n'est pas le nôtre. Cela peut être aussi de la coopération sur les équipements publics. En tout cas, l'enjeu des années à venir sera d'avoir une coopération de cette agglomération de Bordeaux au sens large du terme, au-delà des 28 communes.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Jacques MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais à l'instar de ce que vient de faire Christophe DUPRAT, me féliciter de cette délibération qui entérine une trajectoire que nous avons prise, depuis maintenant un certain temps et saluer le travail effectué par Mylène VILLANOVE. Et en même temps, je voudrais également insister sur ce qui est apparu au travers d'ailleurs de la démarche de Bordeaux Métropole 2050 comme une nécessité un peu d'évidence pour l'avenir.

Dans les différents scénarios qui ont été mis en lumière au terme de cette année de réflexion importante, finalement deux s'opposaient de manière un peu caricaturale : Un premier scénario qui était celui du laisser-faire où finalement on avait confiance dans notre bonne étoile et on pensait que la métropolisation triomphante nous porterait là où il faut aller ; en gros, la plus grande pente et on laisse faire. Évidemment, ce scénario est peu crédible et génère par lui-même beaucoup d'inconvénients.

Après, d'autres scénarios existaient, mais je ne m'appesantirai pas dessus. Il y avait enfin un quatrième scénario qui avait la faveur d'un certain nombre d'entre nous qui était celui que l'on a appelé « L'équilibre des territoires fait la vie » et, effectivement, cette question-là est essentielle pour notre développement. Si on se positionne à 20 ou 30 ans, c'est cette question-là qui est prédominante. Alors, certes, cela n'est peut-être pas une vue à très court terme, mais en même temps, se projeter un petit peu loin, cela permet sans doute d'éviter beaucoup d'écueils. Il est évident que la construction d'un îlot de prospérité dans un océan de difficultés est une vision qui n'est pas crédible, et comme l'a fait d'ailleurs Christophe DUPRAT, je rappelle aussi que non seulement il faut s'intéresser aux coopérations de moyenne distance, mais il faut beaucoup s'intéresser aux coopérations de proche distance. Nous avons encore, vis-à-vis des communautés qui nous environnent, une défiance qui est réelle, qui existe. La Métropole est vue comme égoïste. Elle est vue comme dominatrice, un peu autiste, bref, un certain nombre de caractéristiques peu flatteuses, et même si cela n'est pas la réalité de ce que nous voulons faire, nous sommes perçus comme cela.

Donc, demain, moi, je pense qu'il va falloir que la Métropole mette de l'argent sur la table. À un moment donné, il faut des preuves d'amour, et pas seulement des déclarations. Il va falloir que nous mettions de l'argent sur la table, dans des proportions relativement importantes pour conforter, participer au développement des territoires qui nous environnent. Ce serait une action nécessaire à la fois sur le plan éthique, mais aussi sur le plan concret puisqu'évidemment, quand on intervient pour améliorer la mobilité des territoires qui sont extérieurs à la Métropole, c'est aussi notre mobilité propre que l'on améliore. Donc, moi, je préconise des niveaux de participation pour l'avenir qui soient de l'ordre de 15 millions par an.

Nous sommes capables de faire cela, et nous sommes capables de le faire au profit de projets qui bénéficient à la fois de la Métropole et aux territoires qui nous environnent.

Je prends un exemple classique, très facilement compréhensible même s'il ne faut pas le confondre avec un dossier qui fait l'actualité de manière négative en ce moment : lorsqu'on intervient à Saint-Laurent-du-Médoc, comme on le fait actuellement pour installer une unité de méthanisation, que le biogaz produit est réinjecté par REGAZ, et revendu par Gaz de Bordeaux, eh bien, typiquement, nous sommes à la fois en économie circulaire, en développement des territoires, et en soutien aux territoires qui nous environnent. Donc, ce type de solution est à privilégier. Il va vraiment falloir que l'on passe un palier très significatif pour l'avenir, et je suis convaincu que l'on trouvera dans l'assemblée beaucoup de soutiens autour de cette idée.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Toutes les actions menées ne coûtent pas forcément cher, et même ne coûtent pas forcément quoi que ce soit. Le meilleur exemple, c'est ce que vous venez d'exprimer.

Clément ROSSIGNOL-PUECH, Max GUICHARD, Pierre HURMIC, Vincent FELTESSE.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, évidemment notre groupe est très favorable aux coopérations territoriales. Après Libourne, Marmande et Saintes, c'est maintenant Mont-de-Marsan et Limoges. C'est une très bonne chose que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Sur les territoires environnants, on souhaite également, comme cela a été dit précédemment, que des coopérations se nouent avec le Médoc, par exemple, avec l'Entre-deux-Mers, avec le Sud Gironde donc l'hinterland de la Métropole et ce que l'on appelle « l'arc de pauvreté ». Développer des coopérations culturelles avec Mont-de-Marsan et Limoges, très bien. Nous nous en félicitons. C'est vraiment une bonne chose, même si nous n'avons pas la compétence culture.

Cependant, dans ce dossier, il y a une chose inacceptable, chers collègues, et que nous ne pouvons pas laisser passer et nous ne pourrions pas voter cette délibération. Nous demandons qu'un paragraphe soit retiré de cette délibération pour que nous puissions la voter.

Cela concerne le grand contournement de Bordeaux, autoroutier. Il revient dans cette délibération. Le jour de la marche du climat, chers collègues, par l'ensemble de la jeunesse mondiale, Bordeaux Métropole vote le grand contournement autoroutier de Bordeaux, ou en tout cas des études. Le jour où on nous dit qu'en 2100 le niveau des océans, si nous ne réalisons pas de manière significative une réduction des émissions de gaz à effet de serre, pourra monter de 2 mètres. La Métropole bordelaise, avec une élévation des niveaux des océans de 2 mètres sera sous les eaux, chers collègues. AcclimaTerra, le programme régional a démontré avec des experts du groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat (GIEC) qu'en 2030, c'est-à-dire dans 11 ans, nous en serons là. Nous aurons des pics de 50 degrés l'été. Donc, le climat est en train d'évoluer de manière très forte. À nouveau, nous vivons une sixième extinction de la biodiversité. La dernière, c'était les dinosaures. La sixième, c'est l'ensemble de la biodiversité des espèces naturelles sur notre globe terrestre. Et 80 % des insectes auront disparu, un million d'espèces vont disparaître.

Et que nous faisons aujourd'hui ? Nous étudions la possibilité de mettre en place un grand contournement autoroutier de Bordeaux. Nous le savons, les projets d'infrastructures routières et autoroutières fonctionnent comme de véritables aspirateurs à voitures et à camions, et nous allons développer la circulation automobile, développer le transport de fret routier par cette infrastructure. Donc, ce qu'il faut, ce n'est pas lutter contre les conséquences, mais contre les causes. Il faut limiter le transport de fret routier, nous sommes

d'accord, mais pas en créant un grand contournement autoroutier de Bordeaux qui va artificialiser un grand nombre de sols.

Or, notre objectif national, c'est zéro artificialisation nette. Je vous rappelle que tous les 7 ans, nous artificialisons un département entier ici en France. Donc, nous sommes vraiment en contradiction. Je sais que la plupart de nos collègues ont bien intégré, et ont bien en tête les enjeux environnementaux du XXI^e siècle que je viens de citer. Soyons cohérents ! Soyons cohérents dans nos actes et dans nos paroles, retirons ce paragraphe. N'allons pas vers le grand contournement autoroutier de Bordeaux, car nous savons que ce sont des solutions à court terme.

En plus, pour une mise en réalisation aux alentours de 2050, pour des sommes astronomiques, ce n'est pas la solution. Donc, je parle au nom des 7,5 milliards d'habitants de la planète, cette solution n'est pas la solution. Oui, je vous le dis. Je n'exagère pas. Donc, soyons cohérents. Monsieur le Président, supprimez ce paragraphe de cette délibération, je vous en conjure.

M. le Président Patrick BOBET : Bien. Le supprimer, pourquoi pas ... si on pouvait supprimer les camions qui sont sur la rocade, tous les matins et tous les soirs, pourquoi pas, sauf que l'on part d'un constat. Moi, je suis pragmatique, très pragmatique : les camions, ils sont là, on fait comment avec ces camions ? Il y a une solution très simple qui est d'utiliser déjà les barreaux qui existent, de créer un nouveau barreau pour simplifier la vie de tout le monde. Je vous rappelle que l'on ne s'engage pas à ouvrir le grand contournement, on s'engage à initier, je dis bien initier un groupe de travail et d'influence sur la problématique du grand contournement. On travaille sur la problématique, on ne dit pas que l'on va le faire. On dit que l'on met en place un groupe de travail qui va réfléchir sur. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Donc, vous parlez au nom de qui vous voulez. Moi, je défends aussi ceux qui souffrent tous les jours de ce qui se passe sur la rocade, notre rocade à nous. Je pense que cela ne serait pas raisonnable aujourd'hui de dire « On ferme les yeux, cela n'existe pas ». Cela existe, c'est aujourd'hui. Traitons les problèmes que l'on a, aujourd'hui, à traiter. Je crois que c'est la meilleure manière. Donc, je n'accéderai pas à votre demande, vous vous en doutez, et je persisterai dans cette écriture-là qui reste, quand même, extrêmement modérée et qui propose d'utiliser en fait des choses qui existent déjà. Donc je ne vois pas où est l'énormité du problème. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : J'interviendrai simplement au nom du groupe des élus écologistes, en ce qui me concerne, et pour vous dire très solennellement, Monsieur le Président, que nous allons voter contre cette délibération dans la mesure où vous n'avez pas voulu retirer le paragraphe litigieux, alors que nous sommes tout à fait favorables à cet esprit de coopération que cette délibération insuffle.

J'ai simplement une question à vous poser avant de vous donner notre point de vue final. Nous sommes tout à fait favorables aux coopérations avec Mont-de-Marsan et Limoges, mais nous avons une question sur Limoges : « Pourquoi est-ce que cette coopération est signée avec la Ville de Limoges et non pas avec la Métropole de Limoges alors que la plupart des points, notamment deux des trois points de cet accord relèvent de la compétence de la Métropole ? » Donc, il nous semble que le partenaire naturel de ce protocole de coopération devrait être la Métropole plutôt que la Ville de Limoges. C'était une question préalable que je souhaitais vous soumettre.

Ensuite, ce que je veux rajouter, Monsieur le Président, et qui nous paraît plus important, c'est que nous avons l'impression que nous ne vivons pas tous sur la même planète, vraiment. Cette délibération, il ne faut pas quand même se leurrer de mots, ressuscitez ce

grand contournement que nous avons quasi-unanimement enterré, il y a une quinzaine d'années. Vous le ressuscitez à la faveur de ce groupe de réflexion, et le seul bémol que vous apportez par rapport au précédent projet métropolitain sur le Grand contournement, c'est que désormais vous dites que ce contournement au large de Bordeaux doit être sans impact sur les vignobles. Bien sûr, c'est une bonne chose, mais ce que nous vous demandons aujourd'hui, nous serions prêts à faire des concessions, c'est que vous mettiez qu'il soit également sans impact sur nos espaces naturels. Les vignobles méritent d'être protégés effectivement en tant que richesses économiques locales, mais nos espaces naturels, vous ne croyez pas qu'ils méritent la même protection que certains espaces économiques ? Est-ce que nous avons tous lu le même rapport qui est sorti, début mai, qui a été déposé par 450 experts scientifiques venant de 130 pays travaillant pour le compte de l'ONU qui nous alertent sur l'effondrement de la biodiversité, qui nous disent que l'hécatombe, elle est due à la perte des habitats de la faune et de la flore ? Et ils vont même plus loin, ils disent que cet effondrement de la biodiversité est dû en grande partie à l'artificialisation des sols, c'est-à-dire à leur bétonisation, à leur bitumisation, c'est-à-dire aux grands projets routiers et autoroutiers.

Nous avons tous ici été émus par ce rapport concernant l'effondrement de la biodiversité, et nous continuons, comme dans les années 60, j'ai envie de dire « Comme la France de POMPIDOU », à construire de nouvelles infrastructures routières et autoroutières au détriment de l'habitat de la faune et de la flore. C'est en ce sens-là que j'ai l'impression que l'on vit sur une autre planète, que l'on ne lit pas les mêmes rapports. À un moment donné, le pouvoir politique, son rôle, c'est de dire : « Nous avons entendu les scientifiques, et nous mettons un point final à l'artificialisation des sols par les grandes infrastructures. »

Vous disiez, Monsieur MANGON, et vous aviez un peu raison tout à l'heure : « C'est bien de coopérer parce que souvent notre Métropole est perçue comme égoïste vis-à-vis des territoires voisins. » Mais avec cette délibération, on apparaît comme étant encore plus égoïste. Vous dites vous-même : « Le but de ce grand contournement, c'est de limiter la circulation sur notre rocade. » C'est-à-dire que l'on met la poussière sous le tapis, en disant : « Écoutez, les camions, c'est une fatalité. Il y aura toujours de plus en plus de camions, mais on ne veut pas qu'ils roulent près de Bordeaux. On veut les envoyer dans les campagnes. On veut artificialiser vos espaces naturels. On veut qu'ils passent dans vos lotissements à vous, pas dans les nôtres ». Vous ne pensez pas que vous accentuez encore ce clivage - j'ai envie de le qualifier un peu « Gilets jaunes » quelque part - ce clivage entre la Métropole et les territoires périphériques ? Les infrastructures routières pour les autres. Personnellement, je trouve cela absolument scandaleux. Pour les camions sur la rocade, il faut régler le problème en amont.

Encore la semaine dernière, on a lu un article disant que 80 % de la production maraîchère du Marmandais part à Rungis en camions, bien sûr, et elle revient le soir même inonder les supermarchés du Sud-Ouest. Un aller-retour en camion des productions maraîchères du Marmandais et de l'Agenais. Vous ne croyez pas que c'est à cela qu'il faut s'atteler ? On a un système de distribution alimentaire qui est hyper centralisé autour de Rungis. Le premier produit qui, actuellement, circule autour de la rocade, et entre Bordeaux et Biriato, c'est la production alimentaire. C'est dû à notre système centralisé à Rungis. Vous ne croyez pas qu'il faudrait s'atteler à cela plutôt que de continuer à faire des tuyaux ? Alors, on éloigne les tuyaux, on les met chez les voisins. Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je pense que c'est une décision importante que nous nous apprêtons à prendre. Voilà les raisons pour lesquelles nous approuvons la coopération, mais tant que vous maintiendrez ce retour du grand contournement, nous voterons contre cette délibération à notre grand regret.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur HURMIC, je vais vous répondre, très, très simplement. Moi, je n'aime pas que l'on manipule les peurs, comme vous le faites. Ce n'est pas sérieux, et ce n'est pas correct.

Deuxièmement, vous nous dites : « Les camions, il fallait tout faire... ». « Il faut » « Y'à qu'à faut qu'on ». Cela, tout le monde connaît le discours. On fait l'impossible pour que ces camions n'arrivent pas chez nous. Le partenariat avec Val-de-Garonne et Marmande va contribuer à cela. Les circuits courts nous permettent d'éviter que ces camions partent de Marmande, montent à Rungis, et redescendent à Bordeaux. C'est une solution. Donc, la meilleure réponse, c'est effectivement de faire ces contrats de partenariat.

Et puis, je vais être très bref, vous connaissez la belle phrase de M. Giscard d'Estaing « Vous n'avez pas le monopole du cœur », vous n'avez pas vous, Messieurs les Verts, Mesdames les Verts, le monopole de la protection de la planète. C'est l'affaire de tous. Ce n'est pas que votre affaire à vous.

M. Pierre HURMIC : Mais prouvez-le !

M. le Président Patrick BOBET : Ne vous l'appropriez pas. A vous écouter, c'est un peu cela. Donc, les grands Ayatollahs de la protection de la planète, c'est nous aussi. Ce n'est pas que vous. On y pense. On vit sur la même planète, je vous rassure. On a lu les mêmes rapports, et j'étais hier à l'introduction du Festival *World Impact Summit*. Je crois que l'on a tous vu les mêmes choses, on est tous convaincus de tout cela. On n'a peut-être pas les mêmes approches. Je suis sûrement plus pragmatique que vous, très certainement, mais, moi, j'essaie d'agir le plus vite possible pour les choses qui nous arrivent à grande vitesse. Les grandes incantations, les grands discours, les grands « Ya qu'à faut qu'on », cela ne fonctionne pas aujourd'hui. Donc, je ne vais pas retirer cette phrase, vous vous en doutez bien. Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je vais parler, moi aussi, de l'environnement. Même si je n'aurais pas employé ce mot, parce que si on reste sur les notions de transition écologique, d'environnement, et que l'on ne met pas au cœur de nos actions le développement social et le développement des services publics, je crains que cela soit des mots de peinture en vert, mais qui rapidement seront délavés dans les pluies torrentielles qui viendront sur nous. J'ai été interpellé par l'intervention de Christophe DUPRAT, y compris par toutes les interventions d'ailleurs, mais justement, il manque à ces objectifs cette notion de service public. Vous ne l'avez plus en tête. Ce n'est pas que vous la rejetez, ce n'est plus dans le dictionnaire de l'action politique, alors que c'est au centre parce que c'est avec les services publics que nous ferons tous les rapprochements désirés et que nous ferons toutes les actions nécessaires pour redonner à la planète son air de virginité. Voilà pourquoi je ne soutiens pas les interventions, avec lesquelles je ne peux être d'accord dans le sens où vous ne mettez pas au centre l'humain.

M. le Président Patrick BOBET : Il me semble tout de même que quand on parle d'agence d'urbanisme, c'est du service public. Il me semble que quand on parle de transports avec l'État et la SNCF, c'est du service public. Je ne comprends pas très bien là. Ce qui est proposé, c'est du service public. Et c'est de l'humain qui est au centre, c'est évident.

La réponse à la question « Pourquoi la Ville et pas la Métropole ? », je laisserai Myène VILLANOVE vous répondre de manière très concrète, mais c'est tout à fait pragmatique.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, si vous voulez que l'on ait un débat sur les questions du « Service public » de la SNCF, on va l'avoir, mais cela va prendre du temps.

M. le Président Patrick BOBET : On ne va pas ouvrir ce débat ici.

M. Max GUICHARD : Quand on vote partout, à l'Assemblée européenne la casse du fret, cela veut dire que, nationalement, on a décidé de rayer de la carte cette forme de service public des transports, essentielle là aussi, aux questions environnementales.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Vincent FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas rouvrir ici le débat sur le grand contournement, j'ai juste une question de méthode. Je pense que cela peut valoir une délibération à part. Si vous souhaitez remettre dans les documents d'orientation le grand contournement, faites-le, mais pas au détour d'une phrase. Je pense que c'est un débat suffisamment stratégique.

Je voudrais parler d'autre chose qui arrive à grande vitesse, qui est le rapport entre la Métropole et les autres territoires. Même si le phénomène des Gilets jaunes a diminué, nous avons eu quand même des dizaines de samedis extrêmement agités à Bordeaux, à la fois parce qu'il y a eu de la casse, mais aussi parce qu'il y a un véritable problème de relation entre Bordeaux et ses périphéries. Ce problème, on le connaît depuis quelques années. Il y a quelques années, et Christophe DUPRAT doit s'en souvenir, Françoise CARTRON avait commencé à mettre en place des coopérations avec les communautés de communes périphériques. La convention d'aujourd'hui est intéressante, mais je pense qu'à un moment, il va falloir que l'on sorte des déclarations et que l'on voie les réalités. Et la première réalité arrive très vite. Vous l'avez évoquée hier en réunion de Bureau, elle a commencé à faire l'objet de papier ce matin dans la presse, c'est la délégation de service public (DSP) à venir sur les sites de Cenon et de Bègles où il y a une négociation en cours. Je connais assez bien les DSP. Le choix qui vous reviendra, Monsieur le Président, puisqu'à la fin, c'est ainsi que cela fonctionne, c'est de présenter au Conseil du mois de juillet un des candidats, et j'ai cru comprendre que c'était la société SOVAL, peu importe. Mais je suis quand même extrêmement gêné, et je pense qu'il y a vraiment un problème de crédibilité entre l'image que l'on veut donner d'une Métropole plus coopérative et les réalités financières pour les habitants extra-métropolitains, parce que concrètement, si ce choix est confirmé, il va y avoir une baisse pour les habitants de la Métropole, mais effectivement, il va y avoir une augmentation très, très forte pour les habitants hors Métropole. Je vois bien les arguments venir. « Ce n'est pas possible », « On ne peut pas faire autrement ». Excusez-moi Monsieur le Président, j'en ai négocié beaucoup des DSP lourdes avec certains d'entre vous, et il y a la manière dont on rédige ou pas les cahiers de charges. Il y a la manière dont on fixe ou pas des objectifs.

Et là, déjà il y a un an, j'avais été un peu sceptique en voyant une opposition frontale entre la position des élus et la position des services. C'était une délibération au mois de juillet, où, finalement, VEOLIA avait été choisie, contrairement à la position de la majorité des élus. Cela m'avait un peu intrigué, mais là, sur cette question des déchets qui est fondamentale, après des mois de Gilets jaunes, à un moment où la guerre des territoires est agitée par certains, que nous, Métropole, le signe que l'on donne, c'est une délibération qui va faire renchérir le prix à l'extérieur, cela me paraît totalement extravagant voire hallucinant.

Donc, il y a plusieurs possibilités, Monsieur le Président, ou vous revoyez comment on peut renégocier, avoir un avenant pour une durée supplémentaire, j'en ai négocié assez, j'ai fait des batailles, je sais un peu comment cela fonctionne. Ou, je reprends l'idée de Jacques MANGON, si cela nous fait faire des économies, on réinjecte ces économies pour des contrats financiers partenariaux. Sinon, cette espèce de clivage que l'on a ne va cesser de s'accroître, et je ne suis pas d'accord avec Jacques MANGON, cette espèce d'étoile

métropolitaine, ce n'est pas 2050, ce n'est pas 2040, c'est tout de suite. C'est tout de suite qu'il faut mettre en place des partenariats avec KEOLIS, avec le RER métropolitain, avec des choses qui nous rattrapent. Jean-Pierre TURON négocie sur la question des ressources en eau. Honnêtement, si on va dire au Médoc : « Nous, on veut votre eau, mais ne vous inquiétez pas, en plus, on va vous faire payer plus cher pour vos déchets », cela me paraît une mauvaise méthode.

M. le Président Patrick BOBET : Je suis désolé de vous le dire, Monsieur FELTESSE, mais vous mélangez vraiment tout. Vous mélangez tout pour une raison très simple. D'abord, ce sont deux dossiers différents. Vous évoquez la délibération précédente qui avait fait l'objet d'une position contraire services/élus. Là, ce n'est pas le cas du tout. En l'occurrence, tous les élus qui ont participé à ce groupe de travail étaient unanimes sur un choix partagé par les services. Ne mélangeons pas deux dossiers, ne semons pas le trouble volontairement. Vous savez très bien faire, je connais.

Deuxièmement, nous ne sommes pas du tout concernés dans cette délibération par ce qui se passe sur les territoires extérieurs, et vous le savez très bien. Nous n'avons aucun moyen d'agir. Nous avons eu une proposition. La seule exigence dans le cahier des charges était de demander aux deux concurrents de trouver le moyen de baisser leurs tarifs, et c'est ce qu'ils ont fait tous les deux.

Ensuite, la manière dont ils s'y prennent pour faire baisser ces tarifs avec d'autres utilisateurs privés pour partie, collectivités pour d'autres, on n'a pas les moyens d'agir là-dessus. C'est tellement vrai qu'à l'arrivée, j'ai posé deux questions aux services. Première question : « Peut-on faire un troisième tour de négociation ? » parce que quelque part, comme vous, autant que vous sinon plus peut-être, cela me gêne que les territoires périphériques ne soient pas bien traités. On m'a dit : « Cela, ce n'est pas possible ». Deuxième question : « Peut-on demander à relever un peu notre tarif puisqu'effectivement, nous sommes tout à fait gagnants, vous l'avez compris, dans cette opération ? Peut-on demander à relever notre tarif pour favoriser les territoires extérieurs ? » On m'a répondu : « Cela n'existe pas. Ce sont deux décisions tout à fait étanches et séparées. La chambre régionale des comptes (CRC), vous tomberait dessus tout de suite, si vous faisiez cela ».

Tout cela pour vous dire : « Ne mélangez pas les dossiers. » Nous avons une délibération avec une concession qui est une et unique. Ce qui se passe ensuite en parallèle avec d'autres territoires ne nous concerne pas. Cela nous concerne sur le plan humain bien sûr, mais sur le plan d'une délibération, cela ne nous concerne pas. Cet engagement n'a rien à voir. Vous le savez très bien, donc ne semez pas le trouble, c'est assez facile. Nous aurons assez de difficultés avec les territoires extérieurs pour leur expliquer que nous sommes en même temps dans le rayonnement, et c'est ce que beaucoup d'études confirment pour la Métropole de Bordeaux, et dans l'aide. Si vous commencez à leur dire : « Nous avons profité de manière éhontée, et nous nous servons au passage sur votre dos », c'est catastrophique et c'est malhonnête. Sur le plan intellectuel, c'est malhonnête, ce n'est pas comme cela que cela se passe, et vous le savez très bien.

M. Vincent FELTESSE : Je ferai une conférence de presse, ce sera plus simple.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur Alain TURBY.

M. Alain TURBY : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour répondre à Clément ROSSIGNOL-PUECH, juste quelques éléments. 790 000 habitants dans notre agglomération. Regardons d'abord à cette échelle-là ce qui se passe. Est-ce que la qualité de l'air,

aujourd'hui, est convenable dans notre agglomération ? La réponse est clairement non, il y a une congestion qui est indiscutable. Ce matin, j'ai mis une heure et quart pour venir jusqu'ici. Vous allez me dire : « Pourquoi vous n'avez pas pris les transports en commun ? » Eh bien, les usagers, s'ils ne prennent pas les transports en commun, ce n'est pas parce qu'ils sont idiots. C'est parce que l'offre de transports en commun ne correspond pas aux besoins que nous avons aujourd'hui dans notre agglomération.

Nous avons voulu une construction européenne qui a prévu la libre circulation des biens et des personnes. Cette libre circulation des biens et des personnes, il fallait peut-être prévoir les tuyaux pour qu'elle puisse fonctionner. Nous n'avons pas su anticiper cette logique de tuyaux. Nous l'avons même écartée puisque la question du grand contournement, c'est quand même un serpent de mer qui date de plusieurs décennies. Donc, aujourd'hui, il faut que nous puissions, à un moment donné, ne pas occulter ce phénomène-là. Est-ce que demain, avec les solutions que nous bricolons à l'heure actuelle, nous allons améliorer la qualité de l'air de notre agglomération ? La réponse est clairement non. Alors, si la logique du grand contournement permet d'améliorer cette qualité de l'air à l'échelle de notre territoire, il ne faut pas l'omettre. Donc, clairement aujourd'hui, moi, j'ai fait une proposition là-dessus. On me traite de grand fou quand je parle de cela, je vais continuer à le faire jusqu'à ce que cela finisse peut-être par être étudié. On parle d'un grand contournement par l'Est ou par l'Ouest, moi, je dis : « Parlons d'un grand contournement par en-dessous. » Peut-être qu'effectivement, on pourra permettre une meilleure circulation des poids lourds. Dans notre agglomération, on est passé de 18 000 à 25 000 poids lourds en 5 ans. 50 % de ces poids lourds n'ont pas leur place sur la rocade bordelaise. Donc, concrètement, il va peut-être falloir, à un moment donné, que l'on se pose les bonnes questions sur ces sujets-là.

M. le Président Patrick BOBET : C'est une idée, mais elle coûte très cher. On est à 300 millions du kilomètre, c'est inaccessible. Et puis, les gaz d'échappement, il faut bien les récupérer quelque part. Ils sont là quand même, ils existent. Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Moi, je pense qu'effectivement, la défense de l'environnement, c'est l'affaire de tous, et je crois qu'il ne faut pas que l'on s'oppose violemment sur ce sujet. On peut avoir des attitudes et des approches différentes, c'est ce qui fait la richesse du débat démocratique, et je peux me retrouver dans certains propos tenus par notre collègue HURMIC, ce matin.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je me réjouis de ce protocole de coopération entre les villes qui sont citées dans celui-ci, les villes de Limoges et de Mont-de-Marsan. Mais, bien entendu, je crois qu'il faut aller au-delà, et il faut pouvoir travailler aussi avec des territoires qui sont limitrophes à celui de la Métropole. Je pense aux diverses communautés de communes.

Il n'en demeure pas moins que ce protocole relance l'idée en termes d'études ou de pré-études d'un grand barreau de contournement, celui de Mussidan qui a été effectivement, à diverses époques, évoqué, et puis qui a été enterré. À quel moment nous trouvons-nous ? Nous nous trouvons à un moment où le fret ferroviaire a été totalement abandonné. Si effectivement ce dossier était repris, de façon énergique, je serais le premier à dire que c'est cela qu'il faut pousser. Nous n'en sommes pas là. Il faut donc regarder toutes les hypothèses qui s'offrent à nous.

Aujourd'hui, notre collègue de Carbon-Blanc vient de l'évoquer, c'est 25 000 camions qui passent sur la rocade, c'est-à-dire que nous assistons, tous les jours, à un mur de camions. Nous assistons de plus en plus fréquemment hélas à des accidents causés par des poids lourds. Bien entendu, nous déplorons les conséquences corporelles, mais aussi matérielles. Systématiquement et pratiquement une fois par semaine maintenant, ce type d'accident vient

congestionner nos communes. Nous nous retrouvons avec des flux de véhicules sur nos communes dont le système d'infrastructures routières n'est pas fait pour les supporter ni en termes de pollution d'air. On peut s'interroger en termes de santé publique sur cette affluence au cœur de nos communes. Donc, je crois qu'il ne faut pas éviter ce débat.

Je crois que le grand contournement doit se regarder avec prudence, raison, sagesse, mais si nous avons là l'occasion de reprendre ce dossier, regardons-le avec la sérénité qui doit nous caractériser à tous, pour nos concitoyens qui n'en peuvent plus, qui sont obligés tous les matins d'anticiper leur départ pour aller au travail, ce qui pose des problèmes au niveau de la famille, et quelquefois au niveau de l'entreprise. Nos concitoyens n'en peuvent plus. Il ne faudrait pas que ceux-ci, un jour, nous rendent responsables de ne pas avoir voulu regarder au moins les embryons de solutions qui s'offrent à nous. La résolution du problème n'est pas pour demain, mais il n'est pas trop tôt de s'y atteler.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je partage ces mots de raison, de courage à la fois et aussi de prudence, bien sûr, et de perspective. Arnaud DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je partage largement ce qui a été dit sur les impacts territoriaux, environnementaux, humains de ce qui ressemble fort quand même à un grand contournement. Alors, nos collègues écologistes expriment, certes de façon parfois un peu dérangeante, des réalités qui, pour la majorité, sont scientifiquement objectivées, des réalités dont nous sommes tous, oserais-je dire, parfaitement conscients. Nos assemblées sont désormais largement informées des risques très élevés auxquels nous allons toutes et tous être confrontés dans un avenir très, très proche, et il n'est plus possible de nier que les signaux sont alarmants.

Toutefois, pour être court, j'ai entendu vos assurances, Monsieur le Président, sur le fait que cette délibération n'est absolument pas un quitus pour la mise en œuvre inéluctable d'un grand contournement. Je veux personnellement avoir confiance en la bonne volonté et en la recherche de l'intérêt général et que d'autres solutions seront imaginées pour répondre aux besoins immédiats que vous avez légitimement explicités, Monsieur le Président, mais sans obérer l'avenir, et sans rien écarter. Notre collègue TURBY vient de lancer une pierre, mais il ne faut pas forcément l'écarter immédiatement. Donc, pour être cohérent, en conséquence, je m'abstiendrai sur cette délibération plutôt que de voter contre et de fermer toutes les portes.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, quelques mots parce que beaucoup de choses ont été dites, et moi qui suis ici, sans doute un des historiques du grand contournement, je mesure les évolutions depuis les années 70-80, et nous n'aurions pas aujourd'hui ces débats si le grand contournement avait été réalisé, et nous aurions une autre Métropole.

Si je me permets d'intervenir, c'est d'abord parce que lorsque l'on refuse une approche pragmatique, réaliste à un moment de l'histoire, on le paie, et nous allons être très rapidement placés dans cette situation de trouver les moins mauvaises solutions. Les moins mauvaises solutions parce que nous allons travailler dans l'urgence pour toutes les raisons mises en avant par notre collègue de Bègles, c'est-à-dire des préoccupations de santé, des préoccupations d'environnement, des préoccupations de bruit mais aussi des préoccupations pour notre population autour de la rocade où, la situation - et je partage tout ce qui a été dit par les collègues de la Rive Droite - est devenue insupportable. Dans les deux années qui viennent, mais même immédiatement, il nous faut travailler sur un plan d'urgence pour

prendre des décisions immédiates et radicales sur la rocade à des fins de sécurité de nos administrés.

Lorsque l'on voit un Préfet qui, en permanence, est amené à prendre des dispositions pour assurer la respiration, est-ce que vous ne pensez pas qu'un plan d'urgence immédiat s'impose ? Et je pense, Monsieur le Président, que vous devez effectivement porter ce plan d'urgence. Nous allons être amenés à mettre en place dans les deux années qui viennent, très rapidement, les moins mauvaises solutions. Ou alors, on est dans un autre monde. Tous les jours, les collègues l'ont souligné, l'aire de stationnement des camions est à l'intérieur de la rocade. Des perspectives ont été mises en avant. Pierre HURMIC en a repris certaines, mais nous sommes aujourd'hui avec la nécessité de travailler sur ce plan d'urgence. Alors, oui il faut dire à nos administrés que l'on va envisager une étude sur le barreau - un barreau que pour ma part je soutiens - travailler pour relier Limoges à Langon en utilisant les réseaux de voirie qui existent aujourd'hui, en les valorisant le plus rapidement possible sur des territoires où cela devient insupportable. Ce n'est pas reporter le problème sur d'autres territoires, c'est essayer de porter aujourd'hui les moins mauvaises solutions, y compris celles du fret.

On évoque le fret, mais aujourd'hui, vous voyez bien les réactions des populations sur le bruit. Alors, on peut rêver, recouvrir les rocades, recouvrir les voies ferrées, protéger les administrés, mais nous sommes aujourd'hui en situation d'urgence. Je suis favorable à ce travail sur le barreau. Et avec beaucoup de regret sur le fait que ce grand contournement n'ait pas été réalisé, et jusqu'au bout de ma vie, je plaiderai que nous aurions d'autres débats aujourd'hui que ceux que nous avons sur la rocade, sur le covoiturage, sur toutes les mesures d'ailleurs que je partage, et que nous devons porter.

Voilà, mais Monsieur le Président, je pense que tous les Maires de la Rive Droite, et de toutes les communes autour de la Rive Droite, appellent aujourd'hui des mesures draconiennes sur la rocade pour des raisons de santé, de sécurité de nos administrés, d'environnement et les moins mauvaises solutions.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Soyons pragmatiques effectivement. Nous sommes très conscients de cela. Pour moi, il y a deux solutions immédiates que l'on peut mettre en place assez rapidement tout de même, c'est le stockage des camions, bien sûr, en amont, le plus possible. Il faut trouver des zones de stockage bien sûr, et à ce moment-là, on peut jouer d'ailleurs sur les temps de repos obligatoires pour les chauffeurs routiers, les faire coïncider comme par hasard sur leur arrivée dans ces zones-là. Ce sont des choses qui se travaillent en amont, et cela reste possible.

Deuxième solution, et Madame BORNE nous a répondu de manière positive dans ce domaine, mais en nous renvoyant la responsabilité de la décision et de la mise en place, celle d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour les bus et le covoiturage éventuellement. Cela peut être une excellente solution, bien sûr, en attendant d'avoir la possibilité de faire des voies nouvelles.

Voilà deux solutions qui sont assez rapidement effectives, et je crois qu'il faut travailler dans ce sens. Nous en aurons l'occasion dès mardi puisque nous avons un grand colloque sur les transports avec l'État et la SNCF. Madame BORNE sera présente, pour reposer ces choses-là, et essayer de trouver des solutions ensemble. Je suis très conscient, comme vous tous, qu'il y a une véritable urgence sur la rocade. On la vit au quotidien avec nos concitoyens, et cela n'est pas de gaieté de cœur bien sûr. Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je suis bien sûr en accord avec les propos de Pierre HURMIC tout à l'heure, mais c'est vrai aussi par rapport à ce qui a été suggéré, pourquoi ne pas mettre en place une délibération sur la mobilité et je rejoins là Vincent FELTESSE.

Pourquoi utiliser cette délibération au détour d'une phrase, comme cela a été dit, pour relancer le sujet ? Utilisons vraiment cette délibération pour avoir aussi une vraie coopération sur la mobilité. Par exemple, on a déjà parlé du RER métropolitain, il concerne bien sûr Limoges et Mont-de-Marsan puisqu'ils seront impactés. Ayons, à ce moment-là, une vraie coopération sur la mobilité au sens large. Cela peut être aussi le cas d'un plan d'urgence. Je rappelle à Jean TOUZEAU que le plan d'urgence, on en sort puisque nous l'avons adopté, discuté il y a deux ans. Il y a un plan d'urgence qui est en cours déjà.

On avait écrit dès 2003 pour l'interdiction des poids lourds à certaines heures, ce n'est pas d'aujourd'hui. Et je pense, Monsieur le Président, je dis cela en toute sympathie, qu'il faut se méfier des petites phrases parce que c'est vrai que le monopole du cœur aujourd'hui, il est largement partagé, mais je me rappelle que François MITTERRAND avait répondu sept ans plus tard à GISCARD : « Je suis peut-être l'homme du passé, mais vous êtes l'homme du passif », il ne faudrait pas que nous soyons, nous aussi, tous des élus du passif sur ce sujet-là. Il y a une vraie réalité, ce n'est pas forcément en remettant des tuyaux en plus que l'on règlera le problème.

De toute façon, même s'il devait se régler un jour comme cela, c'est une histoire de 20-25-30 ans. La vraie question est « Qu'est-ce que l'on fait aujourd'hui » ? On a déjà perdu 10-15 ans parce que l'on n'a pas pris de mesures pour contraindre le trafic des poids lourds. Il peut être contraint. On peut faire des refuges, on peut interdire à des heures de pointe et après, ils s'adapteront. Et d'autre part, je pense qu'il faut aussi, et j'en aurai terminé là, voir ce que font les services de l'État et notamment la Police sur la rocade. Je sais que ce n'est pas facile. Également sur l'A63, on a régulièrement des accidents. Les accidents sont principalement dus au non-respect des distances de sécurité entre les poids lourds. Ceci est inadmissible, il doit y avoir une Police de la route qui fasse respecter ce point. Sur la rocade et sur l'A63, les règles de sécurité de distance ne sont absolument pas respectées et les poids lourds vont à des vitesses extrêmement importantes. La première des mesures, c'est des amendes par vidéosurveillance et une répression qui doit être mise en œuvre. Cela doit être fait et je pense que vous devez aussi interpellier les responsables. Cette semaine, encore un accident. Toutes les semaines, il y a un accident lié au non-respect des règles de sécurité. Ce n'est pas qu'une histoire de quantité de poids lourds, c'est aussi une histoire d'incivilité routière permanente. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Nous sommes très conscients qu'il n'y a pas que les tuyaux qui rendent service, il y a aussi le comportement, bien évidemment, qui doit être revu et corrigé.

Mylène VILLANOVE, veut-elle nous donner la réponse ?

Mme Mylène VILLANOVE : Monsieur le Président, mes chers collègues, après Angoulême, les agglomérations de Libourne, Marmande et la Ville de Saintes, le déploiement d'alliances territoriales au titre de la démarche Bordeaux Métropole coopérative se poursuit donc avec deux nouveaux territoires, Limoges et Mont-de-Marsan. L'occasion de rappeler que l'interterritorialité se fonde sur la connaissance et la reconnaissance des interdépendances. Elle doit permettre à des territoires d'agir ensemble, de les rendre solidaires dans un système gagnant-gagnant, l'équilibre dont parle mon collègue Jacques MANGON. Sous couvert de cohésion entre les territoires, il est vrai que la coopération a connu une actualité forte, ces derniers temps.

J'ai suivi les conseils de lecture de Monsieur FELTESSE, à savoir Monsieur Pierre VELTZ qui rappelle que la métropolisation est un élément moteur et central de la dynamique économique et sociale française. Il refuse cependant d'opposer 2 France : celle qui marche et le reste des

territoires ruraux abandonnés, oubliés. Cette thèse ne tient pas, et il la trouve d'ailleurs dangereuse. Cela fait des années qu'elle alimente pourtant le discours des politiques qui aiment bien les messages courts. Pierre VELTZ rappelle que la coupure sociale passe aussi par les Métropoles, de manière forte et subtile. Il ne nous faut donc pas géographiser de manière binaire et manichéenne le problème des territoires.

Loin de nier les fractures sociales, nous ne pouvons pas nous culpabiliser d'être devenus une Métropole attractive. Mais dès lors, effectivement, comment faire la preuve concrète et rapide que la Métropole veut et sait s'engager dans un pragmatisme coopératif avec ses territoires voisins ? Ce qu'attendent nos concitoyens, ce ne sont pas des territoires dressés les uns contre les autres, mais bien des systèmes de territoires fluides et ouverts à tous.

C'est toute la démarche de Bordeaux Métropole coopérative, une démarche anti-fracture, celle d'une métropolisation inclusive. Alors, oui, pour cela, il nous faut donner des signaux de solidarité compréhensibles par nos concitoyens. L'alliance des territoires, c'est-à-dire la solidarité entre les territoires doit permettre d'anticiper ce sentiment d'abandon, ce sentiment d'injustice. Les territoires qui gagnent sont ceux qui savent faire système avec d'autres.

L'ambition est celle d'une Métropole inclusive sans perdants parmi les territoires qui l'entourent. Le Premier Ministre a parlé de faire de la haute couture, territoire par territoire. Nous ne sommes pas dans le prêt-à-porter, mais bien dans le sur-mesure avec des protocoles qui ne sont pas des effets d'annonce, mais des actions concrètes pour des projets solidaires, innovants et durables, et une vraie volonté de travailler ensemble de façon efficace et agile. Mais le ré-enchantement prend du temps. Avec de l'argent sur la table, nous serions capables de changer l'image de cette Métropole condescendante plus facilement. Mais déjà le fait de tisser des liens et de dialoguer change aussi l'image. Il nous faut aller plus loin pour changer cette image, même auprès de nos concitoyens. C'est vrai que la lisibilité prend du temps, et on peut parfois en éprouver quelques frustrations.

Pour répondre à Monsieur ROSSIGNOL-PUECH et Monsieur HURMIC, vous souhaitez repositionner au cœur du débat des coopérations territoriales, les enjeux écologistes du XXI^e siècle : chaleur, effondrement de la biodiversité, la disparition des espèces. Permettez-moi de vous rassurer, vous n'avez pas le monopole de la défense de ces sujets, et nous avons tous également lu avec le rapport groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat (GIEC), Fred VARGAS qui a également écrit sur ce sujet de manière tout à fait passionnante. D'ailleurs quand nous travaillons pour que la tomate de Marmande ne passe plus par Rungis pour arriver à Bordeaux, c'est bien aussi dans une volonté de démarche écologique que nous avançons. C'est aussi pour ces raisons que nous envisageons une coopération avec le Médoc par le biais du parc naturel régional (PNR) qui contribue à promouvoir des valeurs de développement durable. Ces territoires d'expérimentation ont vocation à rassembler les collectivités autour du lien puissant entre rural et urbain. Nous dialoguons également avec le Sud Gironde, avec le Libournais, mais effectivement, je conçois que les choses prennent du temps.

Donc, nous devons être à l'initiative dans la construction d'une stratégie conjointe Métropole, Département, Région sur les grands enjeux cruciaux pour le quotidien : mobilité, services, réseaux de santé, alimentation, emploi. Vous n'ignorez pas que la révolte des Gilets jaunes à laquelle vous faisiez référence s'est exprimée à partir d'un enjeu de mobilité, c'est donc bien sur ces sujets qu'il faut aller en priorité.

Pour cette histoire de barreau, effectivement entre Langon et Mussidan, nous savons que le Gouvernement ne l'a pas repris dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM), mais ce n'est pas pour autant que nous devons refuser les discussions qui correspondent aux attentes de nos territoires. On peut parler de la limitation du transport routier, du fret ferroviaire. La question est tout de même de réfléchir au désenclavement. Il y a une vraie attente de la plupart de nos territoires. Je conçois que vous soyez contre, mais je préciserai

que nos territoires avoisinants sont également impactés par l'engorgement de la rocade, par le mur de camions. Nous devons aborder le sujet, c'est une intention qui figure dans ce protocole de coopération, et je pense que la politique de la chaise vide, ou ne pas aborder les sujets ou les mettre sous le tapis, ne répond pas non plus aux attentes de nos concitoyens dans les territoires.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur HURMIC voulait savoir pourquoi la ville et pas l'agglomération.

Mme Mylène VILLANOVE : Pourquoi nous n'avons pas contractualisé, effectivement, avec la communauté d'agglomération qui est devenue d'ailleurs Communauté Urbaine de Limoges, simplement parce que nous contractualisons avec ceux qui le souhaitent. Et je dois rappeler que nous avons initié la coopération avec d'abord la Ville d'Angoulême et, ensuite, la Communauté d'agglomération d'Angoulême nous a rejoints dans cette coopération qui fonctionne très bien. Nous espérons, par conséquent, que nous pourrions peut-être aborder aussi des sujets avec la Communauté Urbaine de Limoges.

Je voudrais rassurer également Max GUICHARD sur la notion de service public, et lui dire que Bordeaux Métropole coopérative est bien sûr attachée à cette notion et que l'humanisme est aussi au cœur de notre action en faveur des territoires.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je pense, mes chers collègues, que les débats ont été suffisamment fournis, denses. Je crois que l'on s'est vraiment tout dit. Madame BOST pour une dernière intervention.

Mme Christine BOST : Je vous demande de bien vouloir accepter mes excuses, mais il me semble que, dans tous ces débats, et peut-être aurais-je dû commencer par cela, un seul acteur n'a pas été évoqué. C'est, et vous me pardonnerez ma casquette d'élue départementale, d'évoquer le Conseil départemental de la Gironde qui y fait un travail fort aussi de coopération avec l'ensemble des territoires girondins, et je pense - nous avons déjà eu plusieurs échanges avec Mylène VILLANOVE - qu'il ne serait pas complètement inutile d'accentuer nos partenariats parce que nous sommes passés du discours aux actes dans le cadre de la politique des pactes territoriaux que j'ai le plaisir de mener au Conseil départemental. Et nous sommes en perpétuelles discussions, échanges qui se traduisent souvent par des actions concrètes pour les territoires, et en particulier sur la question des mobilités, mais je ne vais pas alourdir le débat.

M. le Président Patrick BOBET : Non, mais je partage tout à fait. Et quand nous nous sommes rencontrés avec Jean-Luc GLEYZE, il y a quelques semaines à peine, on est tombé bien d'accord sur cette manière de voir les choses. Ensuite, cela dépend des compétences et des besoins de chaque collectivité. Nous sommes plus complémentaires que concurrents, heureusement.

Je crois que le débat a été assez nourri et varié, on va passer au vote. Le groupe communiste s'abstient sur cette proposition. Qui vote contre ? Le groupe des Verts essentiellement. Qui vote pour ? L'ensemble du reste du Conseil.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur DELLU, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Merci mes chers collègues. Monsieur le Secrétaire, c'est à vous.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, nous allons changer de délégation avec celle de Monsieur Nicolas FLORIAN, et nous allons parler de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux – Organisation de l'édition 2019 de Bordeaux fête le fleuve.

M. FLORIAN

(n°5) Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole - Organisation de l'édition 2019 de Bordeaux fête le fleuve - Décision – Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est Monsieur JAY qui avait demandé le dégroupement, de mémoire.

M. François JAY : Oui, Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Chers collègues, d'abord, je voudrais remercier Monsieur DELAUX pour la qualité de son travail et la réussite de Bordeaux fête le fleuve. Je voudrais, malgré tout, apporter une critique. Nous nous réjouissons tous de la présence des grands voiliers dans notre port à cette occasion. Ils sont une très belle attraction. Toutefois pour beaucoup de Bordelais attachés à la paix, au respect de la souveraineté des peuples et à l'intégrité de leurs frontières, la présence de deux navires de la Marine de guerre russe est choquante. Je pense au MIR et au SEDOV. Ce sont des navires-écoles de la Marine de guerre russe. Il y a tout juste quelques mois, cette Marine a arraisonné dans les eaux internationales, au large des côtes de Crimée, trois navires ukrainiens qui se rendaient dans le port de Marioupol en mer d'Azov. Ils ont placé en détention leurs équipages. Ces marins n'ont toujours pas été libérés. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a demandé à la Russie de leur reconnaître le statut de prisonniers de guerre. Oui, il y a la guerre en Europe, une guerre d'agression à l'initiative du dictateur russe, Vladimir POUTINE, ex-chef du KGB soviétique, service de sinistre mémoire. Cette guerre fait des morts tous les jours. Elle a tué 13 000 jeunes Ukrainiens qui défendent leur patrie, elle en a blessé 50 000 et provoqué le déplacement d'un million de réfugiés. Il est dommage que nous mettions à l'honneur ce dictateur sanglant à l'occasion de notre très belle fête. Ne devrions-nous pas plutôt être solidaires de ces marins retenus prisonniers ?

M. le Président Patrick BOBET : Bien, écoutez Monsieur DELAUX. Je n'avais pas du tout vu cela ainsi, mais là vous me surprenez beaucoup.

M. Stephan DELAUX : Tout d'abord, je remercie le Maire de Bordeaux pour la présentation de cet événement. Je remercie également mon collègue pour ses compliments. Par contre, on

parle bien de la Fête de fleuve. Je voudrais lui dire que les marins, la grande marine à voile, les vieux gréements ne partagent pas au quotidien les querelles politiques et les guerres qui viennent d'être évoquées. Je voudrais préciser aussi que ces deux bateaux ne sont pas des bateaux de guerre, il y a un bateau océanographique et il y a un bateau de formation à la marine marchande. SALES TRAINING INTERNATIONAL qui nous avait aidés, l'année dernière, est une association à rayonnement mondial pour l'éducation des jeunes en fait, à la formation à la navigation. Et chaque année, ce sont des milliers de stagiaires passionnés, qu'ils soient amateurs ou futurs professionnels qui peuvent embarquer sur ces bateaux à l'occasion de très grands rassemblements. Tous ces voiliers, cette année, seront là pour l'Armada à Rouen et seront également en Normandie à l'occasion du 75^e anniversaire du débarquement et bien sûr, c'est avec un grand plaisir que l'on va les accueillir à Bordeaux. Ces voiliers sont magnifiques. Les jeunes cadets qui sont à bord sont des jeunes sympathiques en formation et, on sait qu'une fois encore ces bateaux vont faire le bonheur de Bordeaux et des Bordelais.

M. le Président Patrick BOBET : Je n'en doute pas une seconde, et je partage tout à fait.

Mes chers collègues, Monsieur JAY, vous votez contre, c'est cela ? Abstention, par ailleurs ? Cela n'est pas le cas. Donc vote pour quasi-unanime. Merci mes chers collègues.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. Christophe DUPRAT : Nous poursuivons notre ordre du jour. Toujours la délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN, c'est le Projet d'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc.

M. FLORIAN

(n°9) Projet d'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc - Lancement d'une concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous souhaitons intervenir sur cette délibération la couplant avec la délibération 42 portant sur la 2 x 2 voies de Martignas.

Nous avons découvert qu'un projet du même type existe à Saint-Jean-d'Illac, piloté par le Département. Je passerai rapidement sur le manque de coordination entre notre établissement et le Conseil départemental, ce qui n'est pas sans poser question. Pour en venir au sujet de fond, vous le savez, nous avons émis des doutes quant à la concentration d'emplois sur une même zone géographique. Une synergie de réseaux ne nécessite pas, à notre sens, que les entreprises se situent à 500 mètres les unes des autres. Par contre, elle pose des questions de logistique et de transport importantes. La mise en place de cette 2 x 2 voies est une réponse à la problématique importante de transport, notamment pour les salariés installés sur le Nord bassin. L'arrivée du bureau d'études de DASSAULT risque d'aggraver ce phénomène. Maintenant que nous sommes face à cette réalité, il nous faut la traiter en essayant de prendre en considération les enjeux environnementaux. Or, tel n'est

pas le souci de ces deux projets qui enferment encore dans la solution du tout routier.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut réfléchir à une solution efficace qui permette aux salariés de faire le trajet du Nord bassin à la zone aéroportuaire en transport en commun. Notre établissement devrait impulser des études en collaboration avec la Région et l'État. Il faut, en la matière, sortir des réponses routières en décalage avec les exigences climatiques pour construire des projets efficaces qui répondent aux besoins des salariés et aux urgences climatiques. En ce jour de grève mondiale pour le climat, cela nous paraît être un signe fort. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Est-ce qu'il y a des réponses ? **Monsieur MANGON, Monsieur le Maire de Mérignac** aussi ?

M. Jacques MANGON : Oui, **Monsieur le Président**, mes chers collègues, quelques mots pour dire qu'effectivement cette concertation est bien sûr indispensable, mais aussi qu'elle est utile et qu'elle témoigne d'une nouvelle étape que va franchir l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc qui relève d'une réflexion, cette fois, un peu urbanistique, plus globale sur ce très vaste territoire. Il correspond aux près de 2 500 ha actuels de l'OIM auxquels il faut acheter les 800 ha qu'occupe ARIANE GROUP hors de l'OIM. Il faudra d'ailleurs rapidement que l'on rende cohérente cette incohérence. En dehors de cela, ce très vaste espace est un atout important pour notre agglomération. J'entends bien de temps en temps et régulièrement des gens qui s'interrogent sur le fait de savoir s'il est pertinent de concentrer même - s'il faut relativiser le mot « concentrer », 2 500 ha ou 3 000 et quelques hectares, c'est 3 à 4 fois la Commune de Talence, donc, c'est une concentration toute relative - concentrer disais-je les industries relevant de l'aéronautique et du spatial sur une même zone. Je crois, pour ma part, que c'est indispensable à condition de le faire correctement. Indispensable parce qu'il y a un effet de sommation extrêmement puissant. Cette zone a plusieurs caractéristiques très typiques dans l'univers national et même européen. D'abord, elle est marquée par la dualité entre civil et militaire, et donc, il y a des réalités notamment pour le militaire qui sont déjà présentes ici, mais qui sont importantes à maintenir. Il y a des perméabilités qui s'opèrent entre les besoins des uns et des autres. Elle est aussi marquée par la présence de grandes entreprises qui sont amenées à coopérer et aussi d'un réseau de petites et moyennes entreprises (PME) très important qui sont conduites à coopérer entre elles. Il est donc essentiel qu'elles demeurent relativement rassemblées pour que l'on puisse avoir un effet d'attractivité très fort. Cet effet d'attractivité, il est manifeste. Je dirais qu'aujourd'hui la dynamique industrielle la plus forte à l'échelle de notre agglomération, c'est probablement ce secteur. Mais, pour autant, nous ne sommes pas dans la cécité ou dans l'aveuglement. C'est-à-dire que l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc souhaite être consciente des responsabilités qu'elle a en termes d'aménagement, souhaite aussi avoir un regard qui soit un regard équilibré. Par exemple, si je mets en exergue une opération que je connais bien, l'une des dernières que nous faisons au cœur de l'aéroparc qui va bientôt être mise en œuvre, à savoir l'opération GALAXIE IV sur Saint-Médard-en-Jalles, elle est tout à fait emblématique d'une nouvelle manière d'aménager. Sur les 5 ha de cette petite opération, nous avons pratiquement préservé totalement une zone humide. Nous n'aménagerons que 3,5 ha, et nous faisons en sorte que le développement économique ne soit pas l'ennemi de la préservation de l'environnement. C'est donc cette optique qu'il faut avoir en tête lorsque l'on voit cette concertation. Elle est caractéristique de cette nouvelle ambition. L'économie ne fait pas table rase de la nature. Elle s'harmonise avec. Probablement dans les formes de travail qui seront celles de l'avenir, de plus en plus souvent, les zones qui sauront mélanger une grande vivacité économique et une haute qualité environnementale seront celles qui seront les plus attractives, et c'est la chance de notre territoire. Je pense que mes collègues, comme moi-même, sont attachés à travailler dans ce sens.

M. le Président Patrick BOBET : Alain ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, je vais dire à peu près la même chose. Je voudrais remercier également Nicolas FLORIAN de la présentation de son rapport. Il ne faut pas se tromper. Nous sommes là face au plus grand parc technologique aéronautique de France. C'est une chance pour nous, et comme sur d'autres sujets, je crois qu'il faut toujours commencer par se féliciter de disposer de telles forces plutôt que d'ergoter ou de critiquer les choses qui ne vont pas. Commençons par nous féliciter d'avoir ce parc aéronautique le plus grand de France ici sur notre territoire de l'agglomération et sur le territoire même de la Région. C'est un territoire qui est si fort qu'il correspond, on l'a dit tout à l'heure, à 40 000 emplois avec sans doute 10 000, je pense même 15 000 de plus dans les 10 ans qui viennent. Pour vous donner une idée, c'est 1/3 des emplois du bassin d'emploi de La Défense sur un territoire qui est 5 fois plus vaste. Qu'est-ce qu'il manque à ce territoire ? Ou plutôt quels sont ses atouts ? Pourquoi il va se développer ? Tout simplement parce que l'on a une chance fabuleuse, c'est d'avoir encore des terrains à la fois à Saint-Médard, au Haillan, bien entendu surtout à Mérignac, des territoires qui ne sont pas loin des pistes. Là où Toulouse aujourd'hui ne peut plus rien faire parce qu'il n'y a plus de disponibilité foncière, là où Paris ne peut pas le faire, là où Lyon ne l'a jamais fait, faut-il le rappeler, nous, nous avons encore la possibilité d'accueillir des entreprises en bord des pistes, et donc, nous avons DASSAULT, THALÈS, et quelques autres comme SABENA TECHNICS. C'est une chance fabuleuse.

Qu'est-ce qu'il nous manque ? C'est vrai, il nous manque les transports. Je citais tout à l'heure La Défense. La Défense, il y a un réseau express régional (RER). Il y a un métro. Il y a un Transilien. Il y a, je crois, 16 lignes de bus. Mais la Métropole a pris les choses en main depuis quelques années, il faut le souligner, et j'ai d'ailleurs l'impression que l'on a adopté un plan de 220 millions mais qu'il s'est évaporé des mémoires. Il y a 2 ans, avec Alain JUPPÉ, nous avons voté ici un plan de 220 millions pour les transports sur l'aéroparc qui comprend, il est vrai, les 80 millions du tram, mais aujourd'hui, plus personne n'en parle.

Par rapport à la question de Léna BEAULIEU, dans ce plan, il y a effectivement une nouvelle voie qui va relier Martignas à Mérignac, et donc évidemment à Bordeaux, qui est ingénieuse. Elle consiste à dire qu'aujourd'hui nous avons une voie de covoiturage jusqu'à THALÈS, qui, il faut bien le dire n'a pas un très grand succès. Cela pose le débat du covoiturage en milieu urbain, tout le monde le sait. Mais, par contre, on va prolonger cette voie de THALÈS vers Martignas pour permettre à des bus de circuler en site propre, de Martignas et donc du bassin vers Bordeaux. Le Maire de Martignas n'est pas là, mais il s'associerait à mes propos, du côté de Martignas, il y aura un parc de stationnement. Donc, tous les gens qui viennent du bassin pourront laisser leur voiture à la sortie de Martignas, et faire ce que l'on appelle le dernier kilomètre avec des bus qui rouleront sur un site propre. Donc, je crois que l'on est sur la bonne voie, mais j'insiste toujours, c'est peut-être mon rôle, je le fais aussi parce que j'y crois vraiment, on manque encore de transport sur cette voie. Peut-être, par exemple, un transport autonome entre l'aéroport, et puis DASSAULT, THALÈS, et toutes ces autres entreprises, il y a un kilomètre, ferait sens. Je sais qu'il y a d'autres priorités dans l'agglomération, mais là franchement, c'est une priorité qui rapporterait de l'argent puisque cela permet le développement de nos entreprises, et évidemment de la création d'emplois et de richesses.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. On va donner la parole au troisième Maire concerné, Andréa KISS, avant Jean TOUZEAU.

Mme Andréa KISS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, j'entends les inquiétudes de nos amis communistes sur les déplacements concernant l'OIM Bordeaux aéroparc. C'est une réalité, beaucoup de nos administrés le vivent puisqu'ils travaillent sur cette zone. Comme l'a rappelé très justement Alain ANZIANI, nous ne sommes pas restés les

deux pieds dans le même sabot avec la Métropole puisqu'un certain nombre d'infrastructures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Nous essayons dans la mesure du possible aussi de privilégier, pour ceux qui habitent à proximité, les modes actifs, notamment les pistes cyclables, tout ce qui concerne les déplacements à pied, voire d'autres modes plus modernes maintenant.

En revanche, moi, je tiens quand même à attirer votre attention sur un élément. Ce que l'on entend de votre part, c'est que le tout routier, effectivement, ce n'est pas satisfaisant. On est d'accord là-dessus. Le problème, c'est qu'est-ce que l'on a comme alternative ? Est-ce que l'on met du ferré ? Il faut faire attention à cela. D'abord, parce que ce sont des solutions qui sont extrêmement lourdes et qui sont extrêmement coûteuses. Et elles ont aussi un énorme problème. Il suffit d'interroger les gens qui empruntent ce type de transport en commun, je pense notamment aux usagers des trains express régionaux (TER), c'est leur fiabilité. Or, quand vous vous rendez sur votre lieu de travail, c'est quand même extrêmement compliqué d'arriver en retard plusieurs fois par semaine parce que vous n'avez pas un transport en commun performant. Je ne sais pas si c'est la bonne solution que d'aller vers là. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut privilégier les transports en commun partout où c'est possible. Alain ANZIANI l'a rappelé, effectivement, il faut du transport en commun notamment en site propre, en particulier des bus. Aujourd'hui, on a des bus qui sont beaucoup moins polluants, et qui ont un énorme avantage par rapport au ferré, c'est que quand un bus est en panne, le suivant peut le doubler, et vous continuez à assurer le service.

Donc, il faut probablement plus aller vers ces solutions-là qui sont beaucoup plus souples et qui permettent de réadapter des lignes que vers une solution ferrée où une fois que c'est installé, vous ne pouvez plus tellement y déroger. Et si une entreprise disparaît ou se déplace, la desserte n'est plus du tout assurée de manière satisfaisante.

Moi, j'ai envie de dire à l'ensemble des élus ici, et surtout des populations qui sont concernées, que l'objet de cette délibération, c'est l'ouverture de la concertation. C'est une occasion rêvée de proposer tout un tas de solutions, y compris, peut-être des solutions iconoclastes. C'est à l'issue de cette concertation que nous pourrions voir celles qui sont réellement pertinentes.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Et peut-être qu'une dernière solution aussi est d'associer les entreprises elles-mêmes dans leurs plans de mobilité interentreprises. On ne parle que de ce que fait le public, c'est très bien, mais il faut que le privé nous aide aussi à trouver des solutions aux problèmes qu'il nous apporte par son arrivée.

Jean TOUZEAU, et puis Madame CASSOU-SCHOTTE.

M. Jean TOUZEAU : Oui, simplement Monsieur le Président, pour ajouter et aller dans le sens de tout ce qui a été développé précédemment, pour souligner l'importance à la fois de cette délibération sur la préoccupation de nos mobilités, mais également sur l'impact et le rayonnement de ces opérations d'intérêt métropolitain sur notre territoire.

Deux remarques. La première, c'est l'importance effectivement de travailler sur la mobilité reliée avec nos débats précédents, de faire en sorte que l'on ait également la prise en compte de ces éléments non pas uniquement pour aller du bassin vers la partie Nord, mais pour également favoriser la mobilité à l'intérieur de la Métropole. C'est, me semble-t-il, extrêmement important.

Deuxième remarque, il conviendrait d'avoir un regard particulier sur la Rive Droite, il y a aussi du foncier. Ce n'est pas du tout bien sûr une quelconque remarque à l'encontre de ce dossier-là mais parce que je pense que des opérations de cette dimension s'imposent sur la Rive Droite face à la réalité que nous avons évoquée tout à l'heure.

Troisième remarque, on annonce et nous en sommes vraiment ravis, 10 000, 15 000 emplois. Travaillons sur le lien entre ce développement économique et tous les territoires fragilisés que l'on observe non seulement sur la politique de la ville, mais dans un certain nombre de communes, pour nous mobiliser vraiment sur la formation, sur la qualification, sur l'accès. C'est important de leur donner des perspectives, et non pas uniquement des tâches d'accompagnement, mais vraiment des tâches et des métiers où ils puissent s'impliquer ; surtout lorsque l'on se situe sur un secteur en développement. On voit bien aujourd'hui que nous avons des territoires où la réalité de l'accès à l'emploi à l'intérieur de la Métropole constitue une difficulté durable. Donc, c'est un appel sur non pas uniquement les compétences métropolitaines, mais toutes les autres compétences pour faire en sorte que ces dimensions ouvrent aussi la part de rêve pour ceux qui sont sur place, et qui, également, peuvent aussi, et surtout, être concernés par les dossiers de développement à l'intérieur de notre territoire.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Beaucoup de choses ont été dites, je serai très courte. Et je reprendrai d'ailleurs vos propos, Monsieur le Président. C'est vrai que ce projet pose la question de l'aménagement du territoire, le projet de l'OIM, mais surtout comme vous l'avez dit, Monsieur MANGON et bien sûr Monsieur ANZIANI, cela pose la question de la conjugaison entre une attractivité économique et une mobilité fluidifiée. Et notre préoccupation, c'est de voir comment nous allons anticiper l'impact de ce projet sur les modes de mobilité dans une zone qui est déjà congestionnée, nous le savons. Alors, j'insisterai sur la nécessité de concerter avec les entreprises qui ont une réelle responsabilité dans ce projet, qu'il faut absolument impliquer ainsi que les salariés qui sont, eux aussi, directement concernés. Donc, comment nous développons des projets de développement d'entreprises ? Comment nous les associons dans ce projet dès maintenant ?

M. le Président Patrick BOBET : Je partage tout à fait. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, effectivement. Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Je serai également courte. Je voulais simplement revenir sur le lien entre activité économique, habitat et transport. Effectivement, on est confronté à l'évolution de l'activité économique dans ce secteur, mais en même temps, il y a une évolution de l'habitat du côté du bassin d'Arcachon, et notre souci, c'est comment penser un mode de transport en commun qui fasse le lien entre le bassin d'Arcachon et ce secteur d'activité. C'est en ce sens que, par exemple, on avance l'idée d'un tram-train qui pourrait être plus souple que ce que disait tout à l'heure Andréa KISS. Ce tram-train pourrait être un complément, mais à condition, bien entendu, que l'on fasse le nécessaire entre l'État et la Région. Je pense que c'est une des pistes qui pourrait être développée. Bien sûr, travailler avec les entreprises et les salariés, je partage tout à fait cette idée, mais notre proposition, c'est plus de réfléchir à des transports en commun adaptés à l'évolution économique.

M. le Président Patrick BOBET : En réalité, la demande a été faite à la Région pour travailler sur des lignes de car express. Pour l'instant, nous en sommes là, mais effectivement, cela peut évoluer. Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, suite à ce qu'a dit Alain ANZIANI tout à l'heure, je veux vous faire un petit point de situation de ce qui va se passer, non pas à long terme, mais à très court terme. D'abord il y a quand même 6 lignes de bus qui desservent ce secteur. On n'est pas tout à fait à 0. Il y en a une nouvelle qui va s'appeler le Technobus qui va fonctionner entre Pessac, la gare multimodale de Pessac-Alouette, puis se rendre ensuite vers Le Haillan en passant par l'aéroport. Cela, c'est une réalité, elle va pouvoir fonctionner. Elle sera avec une fréquence à 20 minutes, et il faut rajouter tous les services qui existent.

Il y a un plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) qui existe sur le secteur où les plus grandes entreprises sont rassemblées de manière régulière, et les services de Bordeaux Métropole sont à l'intérieur des entreprises pour accompagner les salariés, pour expliquer qu'il y a des abonnements groupés qui permettent d'en faire diminuer le prix. Il y a des stands qui sont faits entre midi et deux dans certaines entreprises pour expliquer, à un moment où les salariés passent par le centre de l'entreprise, comment ils pourraient avoir des abonnements moins chers, etc.

Sur la voie dédiée au covoiturage, on part de loin parce qu'il a fallu la créer. Je vous rappelle que c'était une première nationale, nous avons eu une dérogation pour faire cela. On a changé trois fois la grosseur des panneaux. Aujourd'hui, on est entre 3 et 5 % du trafic qui est utilisé. Je pense que ce que les gens ont du mal à comprendre c'est « Qu'est-ce que l'on considère comme covoitureur ? » Si on est en couple dans une voiture, on est des covoitureurs ou pas ? Et si on récupère quelqu'un d'autre... ? Voilà, ces questions-là qui aujourd'hui se posent. Et puis, on se doit également de mieux faire en sorte qu'il y ait une ligne tout le long, ce qui sera le cas jusqu'à Martignas. Il existe des choses, peut-être que l'on ne communique pas assez, mais encore une fois, on n'est pas totalement en dehors de tout. 220 millions seront mis, et lorsque le tramway arrivera à l'aéroport, un nouveau réseau de bus sera accompagné, et à ce moment-là, on aura les voies dédiées qui permettront de nous faire gagner du temps. Mais on ne va quand même pas se reprocher d'avoir des entreprises à plusieurs centaines, voire milliers de salariés qui s'implantent là. Moi, je préfère les voir là, quitte à ce qu'il y ait un peu de congestion, que de les voir dans une autre région de France.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois que là-dessus on sera tous d'accord.

Mes chers collègues, tout le monde s'est exprimé. Nous pouvons voter. Abstentions ? Cela n'est pas le cas. Votes contre ? Non plus. Votes pour ? Unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

M. Christophe DUPRAT : Donc, Monsieur le Président, nous continuons. Monsieur Emmanuel SALLABERRY : Bordeaux – AQUITANIS.

M. Emmanuel SALLABERRY présente les dossiers

M. SALLABERRY

(n°14) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 42 logements collectifs locatifs, 92, rue Pierre Trebod, résidence "Locus Solus" - Emprunts d'un montant total de 6 070 425 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. SALLABERRY

(n°15) Saint-Aubin-de-Médoc - OPH de Bordeaux Métropole AQUITANIS - Charge foncière et construction de 25 logements individuels locatifs, sis, résidence "les Villas de Verdelet", du 2 au 50 allée Bouton d'Or - Le montant total des emprunts PLAI et PLUS contractés pour cette opération est de 3 162 456 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

M. SALLABERRY

(n°16) BORDEAUX - SA d'HLM 3F Résidences - Charge foncière et acquisition en VEFA d'une résidence hôtelière à vocation sociale de 128 logements, Bassins à flots, rue Lucien Faure, Ilot P11 - Emprunts d'un montant total de 2 605 833 euros, de type PRHVS, auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

M. SALLABERRY

(n°17) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia - Charge foncière et construction de 28 logements collectifs et 8 logements individuels destinés à la location-accession, sis, Quartier Ginko, îlot A2.2, résidence Nérée, Cours de Québec et rue des Hollandais - Emprunt de type PSLA d'un montant de 5 599 870 euros auprès de l'établissement bancaire ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation.

M. SALLABERRY

(n°18) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs, 12, place Saint-Martial - Emprunt de 218 000 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

M. SALLABERRY

(n°19) BEGLES - SA D'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Persée", îlot G, rue des Muriers - Emprunts de type PLS d'un montant global de 3 116 596 euros à souscrire auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale - Garantie - Décision – Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Merci pour cette présentation tout à fait ciblée. Monsieur JAY, vous avez demandé le dégroupement.

M. François JAY : Oui, Monsieur le Président, très vite. Mon intervention porte sur les délibérations 14 à 19 qui sont effectivement de nouvelles garanties d'emprunt pour 20 millions d'euros. L'en-cours total de la Métropole représente deux années de budget. Donc, c'est un appel à la prudence de ma part, d'autant plus que, si j'ai bien compris, le risque de manque de solvabilité des organismes Habitation à loyer modéré (HLM) s'aggrave. Je m'abstiendrai.

M. le Président Patrick BOBET : Abstention, d'accord.

Pas d'autre prise de parole ? Abstention de Monsieur JAY. Il n'y a pas d'autres abstentions ? Pas de votes contre ? Vote quasi-unanime du Conseil, excepté Monsieur JAY. Merci.

Les affaires n°14 et n°15

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

L'affaire n°16**Majorité****Abstention : Monsieur JAY****Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE****L'affaire n°17****Unanimité des suffrages exprimés****Abstention : Monsieur JAY****L'affaire n°18****Unanimité des suffrages exprimés****Abstention : Monsieur JAY****Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-COUCAUD****L'affaire n°19****Unanimité des suffrages exprimés****Abstention : Monsieur JAY**

M. Christophe DUPRAT : Délégation de **Monsieur ÉGRON** : recours à des agents non-titulaires.

M. EGRON

(n°27) Recours à des agents non titulaires - Décision – Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Il y a des demandes de parole. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : **Monsieur le Président**, chers collègues, nous nous abstiendrons sur cette délibération qui nous sollicite pour ouvrir la possibilité de certains postes à des agents non-titulaires. Au-delà de cette délibération, je souhaiterais intervenir sur notre outil commun qu'est la Fonction publique. Dans l'histoire récente, notre pays a considéré que la prise en charge de l'intérêt général, dont sont responsables les agents des services publics, implique des réalités spécifiques pour ces agents, alliant des droits, des garanties, mais aussi des devoirs et des contraintes. Si la loi a placé le fonctionnaire dans une situation statutaire, réglementaire et non contractuelle, la raison en est simple : le fonctionnaire est au service de l'intérêt général, responsable devant la Nation et garant de la continuité du service public, et non un salarié d'une entreprise privée lié à son employeur.

Avec le projet de réforme de la Fonction publique, ces recours accrus aux contractuels, souvent sur la base d'un projet pour une durée déterminée avec une rémunération au mérite, c'est la concurrence entre les salariés. Permettez-moi de citer **Émilie CHALAS**, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale. Elle dit ceci : « Le contractuel est embauché très vite à la discrétion de l'employeur public sur un salaire, avec une mission pour un temps donné. En

revanche, il ne sera pas possible de faire évoluer les personnes sur ce contrat-là. ». Fin de citation. C'est une autre conception de la Fonction publique qui est en rupture avec ses missions, c'est-à-dire capacité à servir la politique publique et l'intérêt général sans être asservi à des pouvoirs ou intérêts particuliers.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Autre prise de parole ? Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Jean-François EGRON : Oui, dans le cadre de l'intervention qui vient d'être faite, je voudrais juste préciser que nous sommes très attentifs à ne pas généraliser ce dispositif. La preuve en est d'ailleurs, les contractuels à la Métropole représentent 4 % du personnel. Et, puis, évidemment comme il est prévu par la loi, il est possible pour eux de passer des concours pour devenir des fonctionnaires de la Fonction publique territoriale. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Moi, je dirais en synthèse, en conclusion, que nous sommes tous attachés au service public, mais pour qu'il soit efficace, qu'il soit en réponse et en adéquation avec ce que nos administrés, nos concitoyens attendent de nous, il faut évoluer et savoir s'adapter. Il faut savoir modifier sa manière de servir. Sa manière de servir, j'insiste bien. Mais cela ne doit pas être monolithique, et sans rien changer au fil des décennies. Nous avons reçu avec Jean-François ÉGRON toutes les organisations syndicales depuis 15 jours. On a eu des relations tout à fait courtoises, un échange parfaitement poli, correct et respectueux. On n'est pas d'accord sur tout. On ne peut pas être d'accord sur tout, c'est sûr, c'est une vision des choses. Je répète : la Fonction publique, j'y suis aussi attaché que vous, à la différence près, c'est que moi, je souhaite qu'elle soit très efficace et adaptée, et qu'elle sache aussi se remettre en question parfois. C'est peut-être cela la grande différence que nous aurons, ma chère collègue.

Mme Claude MELLIER : Je peux vous répondre ?

M. le Président Patrick BOBET : Bien sûr.

Mme Claude MELLIER : Effectivement, on a le même souci d'avoir une Fonction publique efficace qui réponde réellement à l'intérêt général. Mais la meilleure façon, me semble-t-il, d'aller dans ce sens, c'est d'avoir du personnel stable, qualifié qui, effectivement, se situe dans l'intérêt général. Et il me semble que quand on a un projet, un contrat à projet limité, la vision n'est pas la même. C'est pour cela que la notion du statut de la Fonction publique à la française me semble très importante.

M. le Président Patrick BOBET : Certes, sauf que l'on est quand même un peu à la marge en termes de pourcentages dans ce que nous parlons à l'instant.

Max GUICHARD, vous souhaitiez vous exprimer, je crois.

M. Max GUICHARD : Claude MELLIER a vraiment dit l'essentiel. Cette intervention, elle est faite pour ici, mais surtout, elle est faite par rapport au devenir que nous voyons arriver à grands pas, et même c'est une course folle qui est partie sur la remise en cause de cette

notion de service public, qui risque de nous mettre en difficulté dans la démarche publique que nous assumons. Voilà. Vous disiez, Monsieur le Président, « Vous êtes parfois des lanceurs d'alerte ». Là, c'est le cas.

M. le Président Patrick BOBET : Et je vous en remercie de l'être. Bien sûr.

Nous nous prononçons, mes chers collègues. Abstentions ? Votes contre ? Cela n'est pas le cas. Vote pour de l'ensemble du Conseil, excepté le groupe communiste qui s'abstient.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Madame TERRAZA : « Charte d'engagements des opérateurs d'objets en libre-service sans borne sur le territoire de Bordeaux Métropole. Délibération que je vais présenter. »

Mme TERRAZA

(n°56) Charte d'engagements des opérateurs d'objets en libre-service sans borne sur le territoire de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Merci Monsieur le Vice-Président. Jean-Louis DAVID, élu bordelais très concerné par la question souhaite s'exprimer et cela ne me surprend pas.

M. Jean-Louis DAVID : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord pour remercier Bordeaux Métropole et la Direction de la mobilité du travail effectué sur ce sujet depuis quelques mois qui, aujourd'hui, aboutit à ce que nous espérons, dans les mois à venir, comme étant une régulation de la mise à disposition sur l'espace public d'un certain nombre d'objets dont nous avons la conviction qu'ils peuvent participer à des manières de se déplacer, et une mobilité complémentaire de ce qui existe déjà.

Nous allons entrer dans une période certainement un peu compliquée, mais qu'il faut que nous apprécions à sa juste valeur, qui est celle des 6 mois pendant lesquels un certain nombre d'objets vont être déposés sur l'espace public à des fins de déplacement et il faut voir cette mise en place de façon extrêmement positive. Certes, il y aura des réglages à effectuer. Il y aura des observations à faire aux uns et aux autres sur la manière dont ils se comporteront, mais nous accompagnerons la Ville de Bordeaux, et dans cet état d'esprit, nous accompagnerons ces nouveaux moyens de déplacement. Nous accompagnerons nos concitoyens en expliquant comment l'espace public doit être utilisé, et nous ferons au fur et à mesure à la fois avec les services de Bordeaux Métropole et avec les opérateurs, les réglages nécessaires. Mais je voudrais dire combien aujourd'hui ce travail qui aboutit à cette charte avec les opérateurs, a été long et difficile. C'est donc plutôt une bonne nouvelle et j'espère qu'ici dans cette enceinte, lorsque la loi sera promue, les décrets d'application que l'on nous annonce pour le mois de septembre 2019 viendront affiner définitivement cette utilisation d'objets sur l'espace public et cette manière nouvelle de se déplacer.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Emmanuelle AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, chers collègues, en effet, l'arrivée sur Bordeaux de nouveaux services de mobilité, mis en libre-service dans l'espace public par des opérateurs privés, est une opportunité pour développer un usage alternatif à la mobilité par la voiture individuelle en particulier en apportant une intermobilité avec les transports collectifs pour parcourir, par exemple, le ou les derniers kilomètres. Cependant, il représente un risque en termes d'encombrement de l'espace public et de sécurité pour les déplacements si des précautions ne sont pas prises. Aussi, nous sommes très favorables à cette charte qui pose un certain nombre d'engagements et de précautions demandés aux opérateurs dans l'intérêt des habitants et utilisateurs de notre Métropole.

Cependant, il me semble qu'elle pourrait apporter plus de cohérence et définir plus de sens que nous souhaitons mettre dans ce type de mobilité à l'attention des citoyens. À ce titre, je regrette que nous n'ayons pas défini des règles plus transparentes sur le choix des opérateurs, avec, par exemple, la mise en place d'appel à manifestation d'intérêt ou plus ambitieux encore en allant vers un *free-floating* géré par KEOLIS, par exemple. Plus transparente donc, mais aussi plus équilibrée avec une clause de revoyure pour les opérateurs, et peut-être une harmonisation des tarifs de redevance sur les différentes communes.

Enfin, et là, je crois que c'est très important, je regrette que nous n'ayons pas mis plus de sens et d'ambition en mettant une clause ou une discussion sur le statut et la protection des ouvriers de l'ombre qui permettent d'alimenter ces nouveaux objets de mobilité. Je veux parler des auto-entrepreneurs qui rechargent les véhicules la nuit. Leur précarité d'emploi est pour moi une vraie question que nous ne pouvons ignorer, si nous voulons réellement porter une politique de développement durable qui doit prendre, bien sûr, l'écologie, mais aussi l'humain en charge. Donc, nous ne pouvons ignorer le sort de ces salariés de l'ombre.

Nous voterons, bien sûr, pour cette charte qui est un premier pas dans l'accompagnement de ces nouvelles mobilités, mais nous serons très attentifs à ses évolutions nécessaires.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je vous assure que nous le serons ensemble, c'est bien évident. Cela ne peut pas fonctionner autrement, mais je vous remercie de vos propos, ils vont dans le sens de ce que nous voulons faire absolument.

Max GUICHARD, et puis Pierre HURMIC.

M. Max GUICHARD : Merci Monsieur le Président. Il nous est proposé ici de voter une charte tentant d'encadrer les usages des opérateurs qui, aujourd'hui, inondent nos communes de vélos, trottinettes ou scooters en libre-service. Nous sommes confrontés à l'uberisation de nos villes que l'on veut nous vendre comme un progrès et l'étape ultime de la liberté alors que ce n'est que l'étape ultime du libéralisme sauvage s'affranchissant de toutes les règles publiques et du droit du travail. Je parlais de notion de service public, nous sommes au cœur.

Les débats qui ont eu lieu dans les commissions font apparaître l'émoi, la colère, mais aussi l'impuissance des élus face à ce nouveau phénomène, face à la libre entreprise, la concurrence libre et non faussée, encouragée par certains ici, et qui se matérialise par l'uberisation sans cadre, sans règle au nom de la liberté de certains contre celles des autres. Les plateformes de livraison de repas comme Deliveroo ont piétiné les droits élémentaires des salariés. Airbnb a réduit l'offre de logements notamment pour nos étudiants et le *free-floating*

percute aujourd'hui nos offres publiques de VCub et envahit nos espaces publics sans contribuer à leur aménagement. Le constat est sévère et aujourd'hui tout le monde semble unanime sur les excès de telles pratiques. L'élaboration de cette charte montre la difficulté de contraindre ces grands groupes qui ont fait du non-droit un modèle économique. Voilà ce que permet le système capitaliste poussé à son paroxysme. Nous sommes heureux de voir que nombreux ici ont pu protester en commission sur les dérives que permet notre système économique ultra-libéralisé et mondialisé. Nous soutiendrons donc cette charte qu'il faudra, bien entendu, faire évoluer dans le temps.

Quelques remarques toutefois pour conclure. Il n'est pas précisé de durée d'engagement avec les opérateurs, ni de clause de revoyure. Enfin, même si la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) devrait préciser et modifier le Code de la route en y introduisant notamment les règles d'usage pour les trottinettes et les nouveaux engins de déplacement de personnes, il est important, en attendant, de définir les règles de circulation des trottinettes. La charte ici présentée veut les brider à 25 km/heure, mais il faudrait également les interdire sur les trottoirs pour protéger les populations.

Enfin, nous regrettons que ces nouvelles offres de mobilité privées viennent entrer en concurrence avec l'offre publique de VCub de la Métropole sur laquelle notre établissement fait des efforts financiers importants en lien avec le Plan vélo. Peut-être à l'avenir, faudra-t-il envisager d'introduire ces nouvelles formes de mobilité dans le cadre d'une négociation de la prochaine délégation de service public (DSP) transport ou régie selon le choix qui sera fait. Je suis convaincu que ce sera la régie, donc, je n'ai pas besoin de le dire. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Je vous rassure, c'est prévu, et d'ailleurs, c'était l'un de mes propos quand on a inauguré, il y a trois jours, notre flotte de VCub électriques. J'ai effectivement amorcé cette discussion, et j'ai lancé cet horizon à creuser ensemble. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons cette charte qui, pour nous, va dans le bon sens. Effectivement, face au développement jusqu'à présent anarchique de ces nouvelles mobilités, il convenait de fixer un cadre, et nous le fixons à l'instar de ce qu'ont fait d'autres villes ; Paris, Lyon et d'autres ont déjà anticipé ce besoin d'encadrement.

J'exprimerai juste un petit regret, mais je n'en parlerai plus après, c'est que des suggestions qui avaient été faites lors de la Commission Transports, deux fois, on a planché là-dessus en Commission Transports, aucune n'a été reprise dans le cadre de l'amélioration de la charte. Je trouve cela dommage parce que cela va un peu au détriment du travail souvent intéressant qui est fait à l'occasion des commissions.

Mes observations seront les suivantes. On ne revient pas sur la charte, j'ai dit que nous l'approuvions, mais ce sera un certain nombre de propositions en ce qui concerne la déclinaison que nous aurons à faire de cette charte, dans les mois qui viennent.

Le premier point, ce sont les places de stationnement, c'est-à-dire ce que l'on appelle les espaces dédiés au stationnement de ces nouveaux véhicules. Je crois qu'il est prévu 200 places. Nous, ce que nous souhaitons, c'est que ces places de stationnement n'entrent surtout pas en compétition, en concurrence avec celles déjà dédiées aux vélos. Nous manquons de places dédiées actuellement aux vélos. Il ne faut surtout pas organiser une concurrence avec ces nouveaux modes de déplacement qui doivent vraiment avoir de nouveaux types d'emplacements spécifiques pour eux.

Nous souhaitons également que ces places de stationnement ne se fassent pas sur les trottoirs, c'est-à-dire au détriment des piétons. Nous souhaitons vraiment qu'elles puissent se faire au détriment de places de stationnement automobiles, puisque le but c'est de remplacer progressivement les voitures. Donc, commençons déjà par prévoir des stationnements en lieu et place des véhicules automobiles.

Également vigilance sur les aménagements cyclables actuels qui ne sont pas si importants que cela. On nous dit : « On se doit d'avoir 8 % de stationnement vélos sur la Métropole. » Je tiens à dire ici que ce n'est pas beaucoup. On s'est fixé 15 % à l'horizon 2020, sauf erreur de ma part. Donc, on n'est pas si performant que cela. 8 % c'est bien, mais enfin, je pense que l'on doit faire beaucoup mieux. Donc, nous souhaitons que la pratique du vélo ne subisse pas non plus la concurrence de ces nouveaux déplacements. Par exemple, nous avons des pistes cyclables, des bandes cyclables qui sont relativement étroites, qui sont actuellement déjà très souvent encombrées par ce que l'on appelle des vélos cargo.

Ces nouveaux types de déplacement, à partir du moment où la loi LOM va être votée, auront l'obligation de circuler sur la chaussée et sur les pistes cyclables, car il y en a. Donc, je pense qu'il faut que l'on ait aussi derrière la tête le fait de créer davantage de pistes cyclables, les élargir le plus possible pour permettre à tous ces modes de déplacements, les traditionnels vélos et également les nouveaux types de se déplacer aisément sans être les uns et les autres gênés. À cet égard, puisque l'on fixe une redevance, et c'est bien, d'occupation du domaine public, nous souhaiterions que l'intégralité de la redevance n'abonde pas le budget principal, mais soit dédiée à la création de ces places de stationnement et à l'amélioration de nos pistes cyclables.

Autre point qui a été à peine évoqué, la circulation sur les trottoirs. Effectivement, c'est un fléau de voir ces trottinettes sur les trottoirs. Alors, la loi LOM va interdire la circulation sur les trottoirs, et va fixer une amende. Mais j'ai vu que la Ville de Paris en attendant même que la loi LOM et ses décrets d'application soient promulgués a décidé de fixer une amende de 135 euros. La loi LOM, entre nous, c'est un peu l'Arlésienne. Cela fait des années que l'on nous en parle. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi, Monsieur DUPRAT, je ne sais pas quand elle arrivera en application. Je pense que les Maires... en tout cas la Maire de Paris l'a fait, elle a anticipé depuis le mois d'avril et a fixé une amende de 135 euros pour tous ces usagers sur les trottoirs.

Enfin, dernière observation - là aussi, excusez-moi de faire référence à la Ville de Paris - la Ville de Paris a exigé de ces opérateurs, je crois que l'on pourrait le faire également, une communication importante sur le port du casque, notamment sur ces trottinettes électriques. On sait que la nouvelle loi l'imposera je crois jusqu'à 8 ans, mais au-delà de 8 ans, je pense que ces engins sont également dangereux. Or les casques ne seront pas obligatoires. Je pense que l'on peut demander à ces opérateurs une campagne de promotion autour du port du casque sur ces trottinettes électriques.

Voilà les quelques observations que nous souhaitons formuler.

M. le Président Patrick BOBET : Merci, et je vous rejoins tout à fait. Sur les emplacements réservés, cela sera bien au détriment des voitures. Je vous le confirme totalement. Monsieur le Maire de Talence.

M. Emmanuel SALLABERRY : Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je rappelle quand même un point qui me semble important, et je souscris parfaitement aux propos de mon collègue Jean-Louis DAVID, c'est qu'effectivement, on est dans l'attente de ces décrets d'application. Je ne suis pas sûr que l'automne soit suffisant d'un point de vue timing. On a quand même un enjeu majeur vis-à-vis de ces éléments - moi, je voudrais saluer

le travail qu'a fait la Direction Mobilité sur ce sujet - c'est la mobilité des étudiants, et d'une façon générale sur les flux que l'on a vers le Campus aujourd'hui. Le Campus ce n'est pas que la Ville de Talence. En fonction de l'encadrement et de ce que l'on pourra répondre, on pourrait avoir vraiment demain une chose positive. Moi, j'observe quand même que si on peut toujours mieux faire, l'agglomération bordelaise fait partie du Top 15 des villes mondiales où on peut pédaler. D'une façon générale, on a une augmentation très significative de la part du vélo. On peut toujours regretter que cela n'aille pas assez vite, mais je pense qu'il ne faut pas non plus que l'on soit trop timoré et que l'on sache, à un moment ou à un autre, rappeler de là où on vient, là où on va, et que dans un contexte un peu négatif justement, que l'on essaie de saisir ces nouvelles mobilités même si la loi va toujours beaucoup moins vite que les inventions et les entreprises privées. Il faut essayer de ne pas forcément parler toujours que des inconvénients, mais aussi d'une chance par rapport à tout un tas de débats que l'on a eus tout à l'heure.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe DUPRAT : Oui, tout le monde a bien compris que cette charte est un entre-deux en attendant que les décrets d'application arrivent. Tout comme d'autres services, on sait très bien que sur tous ceux qui vont s'installer, peu resteront. Le modèle économique fera son œuvre, et il n'en restera que quelques-uns. Moi, je suis absolument favorable à ce que l'on puisse introduire dans la future Délégation de Service Public ces modes de déplacement parce que cela permettrait d'avoir une vraie cohérence. L'idée qui consisterait à dire que d'une délégation de service public (DSP) intégrée, on passerait à une DSP séparée, ce serait, à mon avis, une erreur parce que ce qui a fait la force de notre réseau aujourd'hui, c'est justement cette DSP intégrée où tous les modes sont à l'intérieur. On vient nous voir du monde entier, de la France entière, de l'Europe entière comme modèle. Au moment où on sert de modèle, revenir en arrière serait, à mon avis, une vraie erreur.

Moi, je suis totalement d'accord pour que l'on communique, et peut-être qu'il faudrait rajouter dans cette délibération, sur le port du casque. Ne nous exonérons pas de l'âge. Il n'y a pas d'âge pour tomber en trottinette et si la tête touche le sol, cela peut provoquer des dégâts. Il suffit d'aller à la Tour de Gassies, on s'aperçoit de ce qui peut advenir après. Donc, je pense que cela serait intéressant. Et vous avez bien compris que cette charte sera évolutive. En fonction de ce qui va se passer, on la fera bouger, on la fera évoluer. On apprendra en fonction de ce qui va se passer, mais en tout cas, elle fixe des règles du jeu aujourd'hui assez précises, et on a besoin de ces règles du jeu.

Je ne peux pas résister à vous raconter ce qui m'est arrivé aux Quinconces cette semaine. J'y étais pour voir le service de substitution du réseau de bus face à la ligne C, et je vois un monsieur qui vient déposer des trottinettes. Le trottoir fait 2 mètres, et puis il y a toute la Place des Quinconces qui est assez large, or je le vois les mettre au milieu du trottoir. Je n'ai pas pu m'empêcher d'aller le voir en lui disant : « Monsieur, pourquoi vous les mettez au milieu du trottoir ? » Il me dit simplement : « Ce sont les instructions que j'ai reçues. Les gens doivent buter dans ces trottinettes pour pouvoir les voir. Donc, on m'a dit de les mettre au milieu. » Avec un espace qui faisait une quinzaine de mètres à côté où elles auraient pu être mises, voilà aujourd'hui ce comportement. Cette charte permettra de corriger tous ces méfaits parce que c'est aujourd'hui des instructions qui sont données, et je partage ce que dit Madame AJON, on a vraiment du personnel qui est en grande difficulté sur ces sujets-là, mais rassurez-vous, le modèle économique aura sa vie, et il n'y en aura que quelques-uns qui resteront dans quelques années.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Dernière précision, nous aurons une conférence de presse lundi matin à 10 heures. Je vous y invite toutes et tous parce que c'est aussi important de poser des questions à ces opérateurs pour nous assurer que l'on est bien sur la même longueur d'onde, la même ligne directrice.

Nous nous prononçons, mes chers collègues. Je crois avoir compris qu'il n'y avait pas d'oppositions ni d'abstentions de personne. Donc, vote unanime pour. Merci beaucoup. Je crois que c'est un des avènements du déplacement bien évidemment. La trottinette, pour tout vous dire, j'y crois beaucoup, beaucoup.

Unanimité

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Monsieur TOUZEAU : attribution d'une subvention d'investissement pour une étude de marché commerces, artisanat et services sur le quartier prioritaire du Grand Parc.

M. TOUZEAU

(n°57) Bordeaux - Attribution d'une subvention d'investissement pour une étude de marché commerces, artisanat et services sur le quartier prioritaire du Grand Parc - Année 2019 - Décision – Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Madame DELAUNAY a demandé la parole.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, bien évidemment, nous voterons la subvention pour cette étude, mais nous regretterons qu'elle soit tardive, et d'autre part, nous émettrons quelques inquiétudes parce qu'il y a quelquefois du temps entre la coupe et les lèvres et de l'espace, et j'espère que les propositions viendront très rapidement.

Je veux, en effet, souligner le calvaire qu'a connu, depuis des années, et sans que rien de vraiment efficace ne soit fait, au contraire, ce centre commercial du Grand Parc. Et je le regrette infiniment, car ce centre commercial était l'élément le plus fort de la mixité sociale, d'une part, avec les quartiers avoisinants, et d'autre part avec les communes avoisinantes. Des personnes du Bouscat, par exemple, venaient, parce que c'était commode, faire leurs achats au Grand Parc. Ceci n'a pas duré assez longtemps, car c'était très positif, et une première série d'épreuves a été dans des incendies qui ont défiguré et imposé de garder fermées, du moins nous l'a-t-on dit, certaines des boutiques de manière extrêmement dommageable pour le regard que l'on pouvait porter sur ce centre commercial qui était devenu lamentable d'aspect.

Ensuite, il y a eu une vraie catastrophe sociologique et populationnelle, je crois que l'on peut dire, car une petite brasserie a été dévolue à une communauté religieuse qui a fait de la partie arrière de la brasserie un centre de prières. Ce centre de prières a eu, évidemment, le défaut d'attirer des pratiquants un peu extrémistes qui se sont mis en tête de régler les vitrines du centre commercial. Ainsi, il y avait un petit magasin de mode féminine qui s'est vu interdire de mettre en vitrine des articles de lingerie. Je donne cet exemple parmi d'autres. Tant et si bien que finalement, ce centre commercial, et je peux vous dire que je le déplore infiniment, comme tous les habitants du Grand Parc et comme nous tous, est devenu une sorte de centrale de la vente de drogues. Et bien sûr, cela a contribué aussi, tant on voyait des jeunes gens accumulés devant les commerces qui restaient, à rendre ce centre commercial absolument pas attirant pour les Bordelais, ni pour les habitants eux-mêmes.

Donc, il est très urgent de prévoir une sorte de révolution dans ce centre commercial, c'est-à-dire de mettre des boutiques attractives, les protéger autant qu'elles puissent l'être, monter en gamme également pour que l'on retrouve ce rôle essentiel qu'il avait, de mettre le Grand Parc au cœur d'un territoire où l'on venait avec agrément, facilité, car on pouvait s'y garer, et je regrette cette période. J'espère beaucoup en cette étude, et j'espère encore plus en son application très rapide, car ce quartier, après 25 ans de quasi-abandon, où ont été fermées la piscine et la salle des fêtes, eh bien, avec ce centre, aujourd'hui, vous voyez que je suis objective, pourrait retrouver des couleurs, et malheureusement, le centre commercial reste le point noir au lieu d'être un point d'attractivité. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, Madame DELAUNAY, vous faites état d'un constat que nous pouvons partager. Je rappelle que le Maire de Bordeaux, Alain JUPPÉ, et le nouveau Maire de Bordeaux, Nicolas FLORIAN se sont exprimés sur ce sujet du centre commercial. Et aujourd'hui, par cette délibération, nous proposons dans les actes d'améliorer une situation qui, effectivement, est devenue pour beaucoup d'habitants et Anne-Marie CAZALET, la Maire Adjointe du quartier s'en fait le relais souvent, une situation extrêmement difficile à vivre.

Je voudrais cependant, et c'est mon rôle aussi, comme vous vous en doutez, parler du Grand Parc en des termes un peu différents puisque ces dernières années, les investissements de la municipalité, Ville et Métropole, ont été conséquents. Je peux parler de la salle des fêtes du Grand Parc, en connaissance. Nous pouvons parler de la piscine, récemment de la Place de l'Europe, de toutes les rénovations de logements qui ont été menées, de la crèche également. Donc, beaucoup, beaucoup d'actions de rénovation qui, progressivement, changent l'image du Grand Parc. Également des actions extrêmement concertées et régulières avec la Police, les Polices municipale et nationale, ainsi que la Justice pour faire cesser un certain nombre de trafics. Il y a eu notamment relatées dans la presse des actions qui ont été particulièrement efficaces et soulignées. La prochaine étape, peut-être pas la dernière, mais la prochaine étape, c'est le centre commercial. Je crois qu'aujourd'hui, cette délibération va dans le bon sens, et je voulais redire ici la mobilisation des élus bordelais à commencer par la Maire Adjointe du quartier, Anne-Marie CAZALET, sur ce sujet.

M. Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Madame BOUDINEAU.

Mme Isabelle BOUDINEAU : Oui, juste un mot Monsieur le Président pour dire que l'Europe est intervenue à plusieurs reprises sur le secteur du Grand Parc. Dernièrement, on a voté avec Jean-Pierre TURON en comité de sélection une aide pour le réaménagement de la place centrale. Donc, encore un exemple de ce que peut faire l'Europe dans nos quartiers.

M. Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres prises de parole ? Est-ce que Monsieur Jean TOUZEAU souhaite répondre ?

M. Jean TOUZEAU : Non, non. Toutes les réponses ont été apportées. C'est une étude qui va pouvoir éclairer sur un quartier pour lequel il y a une mobilisation, y compris avec des projets qui sont pris en compte dans le cadre des fonds européens.

M. Alain ANZIANI : Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, face à un problème, la puissance publique lance en général une Commission ou une étude, quelquefois même les deux. La dépense de cette délibération est quand même assez limitée, 4 000 euros, et j'ai quelques scrupules à vous faire perdre votre temps pour une somme aussi modeste, si on la compare, par exemple, à la subvention pour Arc en Rêve.

Il y a, toutefois, à cette étude d'autres contributions publiques. Ce qu'il y a, à mon sens, de choquant, c'est que cette étude sur le centre commercial n'ait aucun financeur commerçant. Pour quelles raisons ? Peut-être parce que les problèmes à régler ne sont pas d'ordres commerciaux. Les commerçants du Grand Parc qui ont réussi à tenir financièrement et mentalement face à l'abandon par la puissance publique de ce quartier, aux trafiquants, sont en grande difficulté. Le problème n'est pas commercial, c'est un problème de sécurité. Je constate que l'on s'occupe de la gestion de ce centre commercial à travers InCité, et je pense que l'on ne devrait pas le faire. D'ailleurs, le Directeur d'InCité en convient, et il a déclaré à SUD-OUEST que ce n'est pas son métier.

Avant le rendu de l'étude, et pour contribuer à économiser l'argent des contribuables, je vous livre ce qui me semble être la solution du problème du centre commercial du Grand Parc. C'est un problème de sécurité. Si on résout ce problème, une grande partie du chemin aura été parcourue. Et aussi évitons le parking payant, et on sera presque arrivé au but. Si j'en crois les déclarations des policiers, excusez-moi Monsieur ROBERT, ce n'est pas la direction choisie, ils m'ont confié qu'ils sont envoyés au Grand Parc pour verbaliser les automobilistes et rien d'autre. Donc, le contraire de ce qu'il faudrait faire. Je suis impatient de lire cette étude à 32 000 euros, et en attendant, je vais m'abstenir.

M. Alain ANZIANI : Abstention ? Pas de votes contre ? Votes pour ? La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. Christophe DUPRAT : Toujours la délégation de Monsieur TOUZEAU : Aires de grands passages – Participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage.

M. TOUZEAU

(n°58) Aires de grands passages - Année 2019 - Participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage - Décision – Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Merci. Oui, cette délibération est l'occasion pour nous de revenir sur l'état d'avancement des deux projets d'aire de grands passages sur l'agglomération bordelaise qui doivent, en principe, voir le jour pour remplir les obligations légales de la Métropole au regard du schéma départemental.

Concernant l'aire de Mérignac, nous souhaitons bien voir ce projet aboutir malgré les interrogations environnementales qui doivent être levées. Concernant l'aire de la Rive Droite, en revanche, force est de constater que, depuis l'adoption du PLU (Plan local d'urbanisme) en décembre 2016, aucune solution ne semble émerger. Le sujet est au point mort depuis des années, et nous nous apprêtons à aborder une nouvelle fois la saison estivale dans l'illégalité.

J'ai été interrogée, puisque je participe au schéma départemental des gens du voyage, en tant qu'élue représentant Bordeaux Métropole dans cette instance. Puisqu'aucune piste ne semble aboutir sur la base du volontariat, il est probablement temps d'en référer à l'autorité préfectorale pour qu'elle détermine elle-même un troisième terrain nous permettant de nous conformer à nos obligations légales, d'une part, et d'autre part éviter les stationnements sauvages sur la Métropole qui exacerbent un sentiment de rejet et de xénophobie des riverains, des populations environnantes, des entreprises démunies, désemparées dans ces situations qui sont insupportables pour tout le monde.

M. le Président Patrick BOBET : Je partage totalement votre point de vue, et je crois que cela se terminera comme cela. C'est évident. Madame TOURNEPICHE.

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais continuer un petit peu dans le même esprit que la contribution précédente, et notamment porter la voix de l'Université sur cette question en ma qualité de Vice-Présidente en charge de la vie de campus.

Comme vous le savez, cette question de l'insuffisance des aires de grands passages a notamment pour conséquence le fait que les gens de voyage s'installent majoritairement sur les campus, notamment sur les communes de Pessac et de Talence, comme c'est le cas actuellement, et encore pour plusieurs semaines. Alors, cette situation a des conséquences importantes que ce soit sur la vie du campus, sur la vie des étudiants, et aussi sur la vie du personnel, en particulier celui qui est sur place. Elle a aussi des conséquences en termes d'organisation. Je ne parle pas des nombreuses manifestations qui doivent être déplacées, mais aussi en termes financiers, du fait de certaines dégradations qui sont constatées notamment sur les installations sportives comme c'est le cas pour ceux qui connaissent la plaine de Monadey, à proximité de l'arrêt de tram François Bordes.

Je voudrais également préciser que cette question ne préoccupe pas seulement l'Université de Bordeaux, mais aussi les autres établissements, bien sûr Bordeaux Montaigne, les communes qui sont concernées, la Métropole aussi comme cela a pu être exprimé hier encore dans une réunion qui était consacrée aux questions de sécurité sur le campus, durant laquelle l'ensemble de ces acteurs étaient représentés.

En conclusion, vous l'aurez compris, l'Université de Bordeaux est, elle aussi, en attente d'une solution sur cette question sensible des aires de grands passages.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je pense qu'il faudra effectivement accélérer ce processus parce que cela n'est pas possible de continuer comme cela. On est bien d'accord.

Autre intervention ? Cela n'est pas le cas. Jean TOUZEAU, vous voulez compléter, conclure ?

M. Jean TOUZEAU : Conclure, non, compléter, oui. Conclure, lorsque nous aurons effectivement abouti sur ce qui est une obligation, c'est-à-dire d'avoir à l'intérieur de la Métropole, 3 aires permettant de recevoir les grands passages.

Tout à fait d'accord avec tout ce qui est mis en avant. Depuis de nombreux mois, nous avons effectivement en objectif, je le rappelle, 3 aires : l'aire de Tourville qui est sur Bordeaux, l'aire de Mérignac sur laquelle il y a effectivement quelques préoccupations au niveau environnemental et sur lequel nous travaillons, et un troisième emplacement qui a été mis en avant, qui était dans le cadre du PLU, je le rappelle, acté sur 3 communes, Artigues, Bassens, Ambarès et concernait effectivement la Rive Droite. Une proposition a été faite par le Maire d'Ambarès en liaison avec le Maire de Bassens, sur un terrain situé sur les terrains du Port autonome qui revêt quelques difficultés au niveau du caractère inondable bien que l'on puisse penser que sur cette aire de grands passages, ceci peut être pris en compte avec des dispositifs de suivi, d'accompagnement, d'alerte et d'adaptation à cette réalité-là. Il semble qu'il y ait, Monsieur le Président, vous le savez, quelques réticences au niveau des services de l'État. Peut-être faut-il évoquer avec Madame la Préfète la possibilité de débloquer cette situation puisque les deux Mairies étaient favorables à cet emplacement. Voilà, c'est une proposition.

M. Michel HÉRITIÉ : Pour être clair, j'ai refusé le terrain qui était proposé dans le cadre des trois localisations sur les 3 communes, dont celui de Bassens. J'ai refusé sur Ambarès, je l'avais développé en son temps en Conseil puisque j'ai voté contre le plan local d'urbanisme (PLU) par rapport au fait que l'on m'imposait cet emplacement réservé sur un terrain situé à proximité d'une usine Seveso, l'usine FORESA. Donc, sur ce terrain-là, c'est non.

Ensuite, effectivement, on avait évoqué à une époque avec Jean-Pierre TURON la possibilité d'une aire d'accueil le long de la voie rapide au niveau du rond-point de Docks Pétrole d'Ambès (DPA), mais on se heurte toujours au fait que ce terrain est classé en zone rouge au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), et qu'effectivement, s'il devait se passer quelque chose, il faudrait que le Préfet soit d'accord pour que l'on puisse avancer dans ce sens-là. Sinon, je refuse catégoriquement, compte tenu de la présence d'une très forte communauté de gens de voyage sédentarisés sur Ambarès, l'implantation de cette aire d'accueil de grands passages sur ma commune à l'emplacement qui a été initialement prévu.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, c'est simplement ce que je viens de mettre en avant. Il y avait trois fonciers dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU) qui ont été repoussés. Il y a eu une proposition alternative sur ce terrain-là, nous n'avons pas eu la réponse officielle de Madame la Préfète, mais c'est bien cette proposition-là qui est actuellement la seule en débat sur la Rive Droite. À défaut de validation de cette proposition, je crois que c'est à l'État de désigner un terrain, et puis de régler cette question de façon à ce que l'on soit dans le schéma. Cela fait maintenant des mois et des années que nous sommes dans cette réflexion. C'est à l'État à prendre ses responsabilités sur ce terrain ou sur un autre. Voilà Monsieur le Président ce que je peux dire sur ce dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Je pense que c'est assez compliqué sur un plan humain de proposer un terrain qui est en zone inondable pour les personnes qui sont concernées. Cela me paraît assez invraisemblable, et dans le principe tout à fait impossible, sauf à décider qu'il est éphémère dans le temps, ce qui n'est pas possible, ce n'est pas ce que l'État nous demande. Je crois qu'il faudra s'en remettre à Madame la Préfète, qu'il y ait une injonction de sa part de manière à ce que les choses soient claires. On sera bien obligé de s'exécuter, et de se conformer à ce qu'elle nous demandera. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas tout à fait l'objet du débat. L'objet du débat, c'est une convention et une participation financière. Il

n'y a pas d'oppositions à cela, j'imagine ? Il n'y a pas d'abstentions non plus ? Favorable, unanime, merci, mes chers collègues.

Unanimité

M. Christophe DUPRAT : Toujours la délégation de **Monsieur Jean TOUZEAU** : Politique de mixité sociale de Bordeaux Métropole.

M. TOUZEAU

(n°59) Politique de mixité sociale de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : **Madame BLEIN** ?

Mme Odile BLEIN : **Monsieur le Président**, chers collègues, nous souhaitons apporter quelques réflexions au sujet de cette délibération qui nous propose un rééquilibrage des attributions de logements sociaux dans notre agglomération.

En préambule, les données de l'étude annexée sont très intéressantes et nous apportent de nombreux éléments qui confortent des analyses déjà faites préalablement. L'évolution positive, au cours des dernières années, de la dynamique de production de logements sociaux voire très sociaux a permis un rattrapage nécessaire bien qu'encore insuffisant, mais les déséquilibres du parc à très bas loyer sont tenaces. Et c'est un rééquilibrage auquel cette délibération nous invite, faisant valoir l'idée de mixité sociale.

Si l'intention est généreuse, et nous avons ici même souvent exprimé, et encore récemment, notre souhait que les quartiers les plus favorisés s'ouvrent aux plus démunis, ce terme souvent et depuis longtemps utilisé n'est pas exempt de complexité et d'idées reçues. L'idée est généreuse *a priori*. L'idée de mélange social résonne avec des valeurs républicaines fondamentales, mais on peut la voir aussi comme stigmatisante, quand les quartiers populaires sont vécus comme des problèmes. Les habitants étant montrés du doigt, la mixité devient alors l'outil pour diluer la pauvreté voire diluer des regroupements, osons le dire, plus ethniques.

De façon contradictoire si certains quartiers sont des lieux de stigmatisation et/ou de ségrégation, ils sont également des lieux de ressources sociales et culturelles, des lieux d'entraide et de solidarité. Il existe aussi, c'est indéniable, des effets positifs aux regroupements affinitaires. Et les coûts pour les populations contraintes de changer de logement, perdant leur réseau de solidarité, peuvent parfois être importants. Alors, plutôt que de les voir comme des quartiers à détruire, voyons-les plutôt comme des quartiers à valoriser.

Nous pourrions poser de façon un peu provocatrice la question de cette façon : « Faut-il disperser les populations des communes pauvres dans les communes les mieux équipées ? » Ou « Faut-il mieux doter les communes pauvres ? » L'un ne va pas sans l'autre évidemment. Si l'ensemble des communes de la Métropole doit jouer le jeu de la solidarité et de la mixité sociale, l'État doit jouer aussi son rôle de façon à répondre à la solidarité nationale. Il ne suffit pas de mettre les gens ensemble pour que la vie collective fonctionne. C'est avant tout la pauvreté et non les pauvres qui est un problème. Les quartiers populaires souffrent avant tout de la crise économique et du chômage. Il faut donner à tous, sûrement plus à ceux qui ont moins, je pense à l'école, par exemple. Permettre un emploi décent rémunéré. Donner accès aux déplacements. C'est tout un ensemble de mesures qui dépassent le logement et qui

permettraient aussi de lutter contre l'enfermement que peuvent sans doute ressentir les citoyens dans certains quartiers. Si la mixité sociale est entendue là comme un rééquilibrage des populations modestes au sein des logements, elle est une possibilité parmi d'autres, mais il existe bien d'autres pistes pour améliorer le vivre ensemble hors du logement. Quant à celui-ci, nous ne ferons pas l'économie d'une production accrue de logements très sociaux, et à cet aspect quantitatif, il faudrait rajouter un aspect plus qualitatif. Un soin tout particulier à l'habitat et aux quartiers plus modestes, une offre accessible en nombre suffisant donc, mais aussi à un coût supportable, devraient aussi permettre aux citoyens de choisir vraiment, et non comme c'est encore trop souvent le cas, de subir leur logement, leur quartier.

Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est importante, voire fondamentale, car outre le fait qu'elle clôt une démarche partenariale lancée depuis 2015 et répond à une obligation légale pour la Métropole, elle vient surtout compléter notre politique de l'habitat via une approche non seulement quantitative, mais également qualitative. On ne peut donc que se réjouir que la Métropole s'engage dans cette démarche qui induit une volonté partagée.

La mixité sociale, c'est un sujet certes sensible et difficile, comme vient de le rappeler ma collègue et elle l'a très bien dit, mais il est aussi parfois salutaire de se replonger dans la réalité de l'offre de logements sociaux sur la Métropole et notamment la réalité de la persistance de déséquilibres territoriaux significatifs pour en comprendre les raisons, afin d'agir sur ce processus autant que faire se peut. Malgré des efforts de rattrapage certains pour de nombreuses communes de la Métropole, l'accueil des plus modestes continue de se renforcer sur les secteurs déjà fragilisés des quartiers prioritaires via une spécialisation mécanique de ces territoires en quelque sorte et pour d'autres raisons qui ont été évoquées précédemment.

Aujourd'hui, c'est un fait, il y a un accroissement accéléré de la pauvreté dans les quartiers qui sont déjà pauvres, et ce, en dépit des efforts menés par ailleurs à travers la politique de la ville, même si on peut déplorer que celle-ci ait un peu décéléré son mouvement. À cet égard, les orientations proposées dans cette délibération vont dans le bon sens en fixant notamment un objectif collectif et en organisant la contribution de chaque commune à l'accueil des plus modestes. Elle devrait aussi pouvoir être facilitée par l'augmentation de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Cependant, quel levier incitatif et encourageant a-t-on, se donne-t-on, pour s'assurer que les communes s'engageront bien toutes dans le même sens ? À plusieurs reprises, certains élus ont évoqué une forme de bonification dans les contrats de co-développement, par exemple, pour les communes qui s'engageraient pleinement dans cet objectif. Pourrions-nous enfin y songer ?

Cette proposition pourrait aussi également s'étendre à d'autres sujets qui ne recueillent pas un enthousiasme et un volontariat débordants dans cette assemblée, à savoir la mise en place d'espaces temporaires d'insertion, d'aires de grands passages, nous l'avons dit précédemment, de maisons relais, de pensions de famille qui devraient exister dans au moins une par commune, de logements d'urgence, etc.

Enfin, une évaluation annuelle de la mise en œuvre de cette politique de mixité sociale nous semble indispensable afin de pouvoir juger de l'évolution de ces objectifs et ajuster le cas échéant nos dispositifs.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur PUJOL, Monsieur DUPRAT et Monsieur JAY.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, je ne peux que déplorer que la base de cette délibération, c'est-à-dire le constat qui nous est proposé, soit effectuée sur des données anciennes, datant de 2012, 2013. Comprenez que 6 ans plus tard, les choses sont très différentes. Je n'aurai que pour preuve le pourcentage de logements sociaux du territoire de ma commune qui a largement évolué positivement, ce dont je me réjouis. Pourtant, malgré le fait que Villenave-d'Ornon ait rempli 714 % de ses objectifs PLH (Plan local de l'habitat) lors du dernier triennal, elle est pénalisée financièrement pour ne pas avoir atteint le seuil imposé de 25 % de logements sociaux. Mais ce n'est pas parce que nous sommes pénalisés que nous pourrions aller plus vite.

Cet objectif, s'il est louable, n'est malheureusement pas atteignable par un simple claquement de doigts surtout si nous voulons respecter le principe de mixité sociale dont on nous parle. De plus, cela prive certains territoires, dont le mien, d'une offre plus large de logements, notamment ceux en accession sociale à la propriété puisque, jusqu'à maintenant, ils disparaissent du nombre de logements sociaux comptabilisés au terme de quelques années ce qui est complètement en contradiction avec l'objectif imposé de 25 %.

Vous nous parlez de logements à bas loyer en regrettant qu'ils soient mal répartis sur le territoire, ce qui est réel. Si on se penche sur l'état des lieux réalisé, il apparaît que le parc en question existe essentiellement sur les opérations anciennes de construction datant des années 60-70.

Je voudrais seulement rappeler que la fixation des loyers dans le parc social le plus récent n'est pas du fait des collectivités locales et surtout pas des Maires. En fait sur ce point, on ignore les copropriétés dégradées où les loyers sont souvent inférieurs à ceux des logements sociaux. Cela me semble dommage, car l'image présentée sur la répartition des logements à bas loyer est partielle voire partielle.

Vous soulignez la difficulté pour maintenir la diversité de production de logements dans certaines communes où pourtant la dynamique de production globale est forte. C'est le cas de Villenave-d'Ornon au milieu d'autres villes.

Je vous ai présenté quelques raisons qui induisent ce constat. Pour pouvoir atteindre les objectifs que vous nous fixez dans cette délibération et pour lesquels nous sommes favorables, il va falloir plus que de belles phrases, et peut-être une approche plus large des réalités dans ce domaine, sinon ce sera un vœu pieux.

Nous sommes favorables à la baisse des loyers et des critères d'accessibilité aux logements PLAI. À ce jour, pour certaines compositions familiales avec des revenus de 40 % inférieurs au plafond des PLUS, on ne peut pas accéder au logement PLAI, ce qui condamne les personnes concernées à faire face à des loyers prêts locatif à usage social (PLUS) plus conséquents.

Enfin, comment ne peut-on pas agir ensemble sur la baisse des loyers des parkings dans les résidences sociales ? Il n'est, en effet, pas acceptable que les loyers pour stationner son véhicule puissent atteindre 50 euros la place, mensuels, voire 70 à certains endroits, ce qui ne peut pas être accepté sur du logement social ou très social. Nous devrions exiger la mise à disposition quasi gratuite de ces espaces de stationnement nécessaires au profit de ceux qui ont des petits moyens financiers et qui de ce fait, habitent des logements sociaux. Alors, je sais que l'on va me dire que les bailleurs sociaux n'ont plus les moyens financiers qui leur permettraient de prendre ces décisions, mais qui a mis les finances de nos opérateurs de

logements sociaux dans le rouge ? Encore une fois, ce ne sont pas les collectivités locales, ni les établissements publics comme Bordeaux Métropole qui en sont responsables, bien au contraire.

Nous essayons de répondre au besoin de logements sociaux malgré souvent, malheureusement, la non-adhésion d'une partie des habitants de la Métropole, mais nous ne pourrons pas faire face aux décisions erratiques de l'État dans sa politique du logement. La loi ELAN (loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) ne nous rassure pas et le constat de la baisse de la production sur notre territoire, l'année dernière, ne va pas dans le bon sens.

J'aimerais, Monsieur le Président, que nous soyons acteurs, moteurs et réunis pour exiger la baisse des loyers aussi des places de stationnement très rapidement, car l'invasion des espaces publics, des espaces verts, des trottoirs, avec les dangers induits, nous oblige à sanctionner les contrevenants qui ne sont déjà pas riches, ce qui ne nous semble pas être du tout la bonne solution pour résoudre les problèmes rencontrés.

J'ai saisi Bordeaux Métropole, il y a plusieurs mois, voire je dirais plus de 2 ans, pour aborder ce sujet d'une manière collégiale, j'attends toujours un début de commencement d'une réunion.

Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, j'écoute toujours avec beaucoup d'attention l'intervention de Madame CASSOU-SCHOTTE depuis 2014, et c'est toujours les mêmes propos. Elle stigmatise ceux qui n'ont pas atteint le nombre de logements sociaux sans se préoccuper de la manière dont on peut y arriver. Je lui rappellerai pour la cinquième fois donc que quand la loi a été votée en 2000, ma commune avait zéro logement social, et qu'il a fallu passer de 0 à 20 % en 2020. Comprenez bien que c'est plus compliqué que pour d'autres. Il y aura 18 % de logements sociaux en 2020, sauf qu'entre temps, la loi a changé et que l'on est passé à 25 %, j'espère que cela ne sera pas 30 % en 2030.

Au passage aussi ces logements sociaux ont tous été construits sans aucun recours et les habitants l'acceptent, il n'y a pas de difficulté majeure pour le faire.

Je veux m'associer aux propos de Patrick PUJOL parce que le stationnement est une vraie problématique. Les voitures ne rentrent pas dans ces opérations. Les stationnements ne sont pas loués. Donc le bailleur social n'a pas de recettes. Il ferait payer uniquement un euro par mois si jamais on ne pouvait pas faire gratuit, ce n'est peut-être pas grand-chose qui rentrerait, mais cela nous éviterait d'avoir à utiliser le fonds d'intérêt communal (FIC) pour pouvoir créer des aménagements de voirie sur le domaine public.

Et, enfin, à Madame CASSOU-SCHOTTE « Qu'est ce qui garantit que l'on va respecter les engagements ? », mais tout simplement la pénalité pour le manque de logements sociaux par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Je dis juste à Madame CASSOU-SCHOTTE, que c'est la première fois en 2019 que la commune de Saint-Aubin paiera moins cher d'une année sur l'autre. Cela représente 39 % de notre dotation globale de fonctionnement (DGF), et vous voulez que l'on nous pénalise encore davantage de cette pénalité qui a été fixée par la loi d'une manière arbitraire, sans se préoccuper de ceux qui partaient de 0. Ne découragez pas ceux qui sont de bonne volonté, mais qui ne peuvent pas aller plus vite que la musique. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur JAY, puis Madame DELAUNAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, le plan que vous avez présenté montre la lourdeur de la solution choisie par la France pour le logement, qui est la solution d'une intervention directe dans la construction des logements HLM. Cela entraîne une bureaucratie illustrée par le plan d'ailleurs et une faible efficacité. Le Président de la République a déclaré lui-même que le logement social était un échec.

Je comprends ce plan qui a de bons objectifs, mais je voudrais souligner au moins deux points.

Le premier, c'est qu'il y a un problème d'urgence : les étudiants, les squats, les Sans domicile fixe (SDF), et à ces populations s'ajoutent les migrants dont le nombre a tendance à augmenter.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est que j'ai vu dans les statistiques que 65 % de la population la plus modeste, en fait, étaient logés dans le secteur privé. Et je me demande si on a bien exploité cette piste qui, finalement, pour la collectivité est beaucoup moins chère. Alors, si j'ai bien compris, ce n'est pas une solution bureaucratiquement convenable puisqu'elle ne permettra pas de répondre aux critères des 25 %, mais, à mon avis, on a là une mine d'améliorations de la qualité du logement pour nos concitoyens.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, sauf que ce n'est pas comptabilisé effectivement et cela n'empêche pas les pénalités pour les villes. C'est quand même le petit problème malgré tout.

Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, d'abord, merci de faire l'honneur que je clôture alors que j'ai demandé la parole tout à fait au début. Cela n'a d'ailleurs aucune importance.

Je vais faire plaisir à Monsieur DUPRAT parce que telle Madame CASSOU-SCHOTTE, je vais dire un peu la même chose que je dis chaque année. Et je crois que nous sommes malheureusement un peu tous dans ce cas parce que la mixité sociale est un défi si important que nous voudrions la voir d'année en année progresser de manière tout à fait sensible. Et, malheureusement, elle le fait, j'ose dire, à vitesse neurologique, c'est-à-dire, c'est une expression de médecine, la vitesse de récupération des neurones. Il y a d'abord le constat, mais il y a aussi le fait que mixité sociale et mixité scolaire sont extrêmement intriquées. Et qu'en n'étant pas davantage proactifs, mais je ne fais de reproches à personne, nous entraînons une ségrégation culturelle qui est à l'origine de beaucoup des ennuis de notre pays. Et c'est aussi fâcheux dans les quartiers sans aucune mixité qui sont trop favorisés que dans ceux qui ne le sont pas du tout, ou pas assez. Donc, c'est cette remarque que je veux faire de manière, hélas, répétitive.

J'ai une proposition qui est, me semble-t-il, très opérative pour dynamiser les municipalités qui sont, peut-être, quelques-unes soit en difficulté pour le réaliser, soit sans fanatisme excessif. Eh bien, c'est de publier les cartes de mixité sociale par unité égale. Je veux dire que le problème de la mixité ne s'analyse pas de la même manière dans une ville de 200 000 habitants que dans une ville de 2 000 habitants. Donc, nous devons en particulier connaître la mixité par quartier dans les grandes villes, car il y a des déficits de mixité qui autrement n'apparaissent pas. Je reprends l'exemple du Grand Parc parce qu'il est facile, mais c'est la

même chose aux Aubiers ou ailleurs bien évidemment, mais le Grand Parc est un quartier individualisé, nommé, ancien. Eh bien quand on progresse un peu en logement social dans Bordeaux, c'est dans les quartiers où il y en a déjà trop. Notre ambition doit être une ambition à territoire égal et les cartes qui doivent être publiées dans nos documents, mais pas que dans nos documents, doivent comporter une analyse quartier par quartier.

Alors, comme toujours, on me dira : « Oui, c'est plus difficile de mettre du logement social à Caudéran qu'au Grand-Parc », tout cela ne m'a pas échappé, mais, cependant la Ville de Paris l'a fait. Et sur ce point, on doit lui rendre hommage parce qu'elle a gagné, depuis que je suis élue à Bordeaux, 10 points de taux de logement social. Alors que Bordeaux n'en a gagné que 2 dans la même période. Et Paris n'est certainement pas le territoire le moins contraint. Je crois que tout le monde en sera d'accord. Je n'ai pas honte et pas de scrupules à dire et au contraire je lui rends hommage, que l'adjoint qui s'occupe de cela est Ian BROSSAT qui dirige la liste européenne communiste. Je ne lui fais quand même pas la publicité, soyons raisonnables. Il exprime avec une totale vérité que s'il n'y avait pas cet effort, il n'y aurait plus une infirmière à Paris, il n'y aurait plus un postier, car ils ne peuvent pas se loger autrement.

Donc, je crois que notre ville principale, mais aussi les villes qui témoignent de ce retard doivent avoir le même raisonnement parce que cette mixité a aussi un impact sur la mobilité. S'il n'y a plus un jour d'infirmière qui puisse se loger à Bordeaux, c'est encore plus de mobilité imposée.

Je redis que je ne fais pas de reproche, ce n'est pas mon souci actuellement, c'est celui de donner, ébaucher des solutions en particulier pour dynamiser les communes, et pour que les habitants eux-mêmes, et vous savez que c'est quelquefois un frein, comprennent l'intérêt. Je crois que cette publication, cette prise de conscience pourrait être une petite aide dans ce combat qui est existentiel pour notre métropole, mais aussi qui est existentiel pour notre pays et la crise des Gilets jaunes du moins dans son début, en est aussi une traduction. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je ne pense pas qu'il y ait une volonté délibérée de Maires ou de communes de ne pas faire de logement social, bien au contraire, j'en suis convaincu, c'est évident.

Mme Michèle DELAUNAY : C'est ce que je dis.

M. le Président Patrick BOBET : Il y a, ensuite, des difficultés ponctuelles, historiques, momentanées. Il faut parfois faire avec. Il faut se laisser un peu de temps. Je sais bien que le temps, dans ce domaine, est crucial aussi parce que ces personnes-là attendent des logements, j'en suis tout à fait conscient. Je crois qu'il y a une vraie volonté de la part de tous, à diverses vitesses, mais malgré tout, globalement, je pense que l'on fait tous des efforts plus ou moins, et on essaie de bien faire tous ensemble.

Guillaume GARRIGUES, et puis Max GUICHARD.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président. Je vais intervenir très rapidement sur ce sujet, déjà pour saluer le travail qui a été mené par nos services en faveur de la mixité sociale, c'est un sujet absolument fondamental pour notre Métropole, et en particulier pour tout le volet accordé aux jeunes, aux étudiants, qui sont mis en avant dans ce travail-là. C'est nouveau parce que pendant de nombreuses années, on a délégué, on a dit aux jeunes que finalement leurs logements devaient être gérés par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et que nous, on n'avait pas véritablement vocation, en

fait, à travailler sur cette problématique-là. Et nos services, depuis le début de la mandature, ont vraiment cherché à changer le cap, et cela, c'est très positif. Aujourd'hui les jeunes, très clairement, on les envoie vers le CROUS, dans la très grande majorité des cas lorsque leur demande est refusée. Malgré l'investissement majeur en faveur du logement étudiant depuis de nombreuses années, la croissance de la demande est plus importante que celle de l'offre. Et donc ces jeunes, on leur dit : « Merci, au revoir. » Donc, ils sont obligés de faire appel à leurs contacts personnels ou souvent aussi à vivre dans des conditions très difficiles. Pour ceux qui ont les moyens, dans des résidences hôtelières très coûteuses, pour ceux qui n'ont pas les moyens parfois dans des conditions... des collocations où ils vivent avec très peu d'espace.

Face à cela, c'est vrai que c'est bien de mettre en avant les difficultés. C'est bien aussi surtout de proposer des solutions, ce qui est indiqué dans le document. Il y a la question du logement social qui est, finalement, peu le réflexe des jeunes. Les jeunes font peu appel aux bailleurs sociaux. Et derrière tout cela, il y a la question de l'information. On a d'ailleurs lancé avec Arielle PIAZZA et le centre régional information jeunesse (CRIJ), un site web destiné aux jeunes pour que notre Métropole puisse informer les jeunes du territoire, de leurs droits, de leurs possibilités, de la possibilité aussi d'avoir accès à une caution locative parce que pour beaucoup de jeunes qui n'ont pas accès aux logements sociaux, qui n'ont pas accès au CROUS, il leur faut pouvoir accéder au logement privé, et la question de la caution est une vraie problématique. Et donc, informer les jeunes de ces dispositifs-là, c'est absolument indispensable.

Et, puis, enfin, un dernier point qui est celui de la mixité urbaine. Qui dit mixité sociale dit aussi mixité urbaine. On ne peut plus continuer à ne construire que des quartiers étudiants, 100 % étudiants, parce que cela limite l'intégration des jeunes et des étudiants au territoire métropolitain. Finalement, ils peinent à s'intégrer de par leur concentration dans certains territoires. Il est absolument indispensable que les jeunes puissent bénéficier d'une mixité urbaine métropolitaine sur l'ensemble du territoire, qu'ils ne se concentrent plus seulement dans les territoires étudiants de Talence, Pessac et de Bordeaux, mais qu'ils puissent aussi vivre dans d'autres territoires. Et puis derrière tout cela, il y a bien sûr la question de la mobilité, des transports en commun. Et même chose, là, on a été très proactif là-dessus avec notre politique qui vise à renforcer le tramway, mais aussi la Liane Bassens-Campus qui va permettre aux jeunes qui vivent sur la Rive Droite de rejoindre plus facilement le Campus, la Corol 35. Tout cela, ce sont des politiques annexes, mais qui visent tout de même au quotidien à renforcer cette cohésion sociale et cette cohésion territoriale, cette mixité urbaine, de par nos autres compétences annexes au logement.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, juste une expérience, et j'en profite parce que Jean-François ÉGRON, le Maire de Cenon est là pour me rectifier ou pas. S'il y a des communes qui ont fait des efforts, je dirai, gigantesques en termes d'accueil de familles en difficulté, défavorisées, c'est bien les communes de la Rive Droite qui ont d'ailleurs été prises en compte par exemple par des aides, en termes de service public, en termes de transports, avec le tramway, par exemple. Mais je crois qu'il faut, lorsque l'on prend cette question de la mixité sociale, que l'on recherche ce que cela veut dire. Est-ce que c'est une mixité sociale par commune ? Ou est-ce que c'est une mixité sociale par quartier ? Et je dois dire que nous avons, sur la Rive Droite, fait beaucoup de mixité sociale par commune, mais très peu par quartier. Cela, c'est un premier point, pour dire le chantier que nous avons à travailler.

Deuxième élément, la pénurie financière imposée par l'État, par les gouvernements depuis SARKOZY, HOLLANDE et JUPITER. Les ressources que les communes sont allées chercher, qui ne leur étaient plus données dans le cadre de la dotation d'État... au travers de la

construction de logement, mais pas de logement social bien entendu de logement à rapport, et à rapport pour la commune. Cenon a pu développer et avoir un Rocher de Palmer, par exemple, qui a une dimension remarquable, et d'autres initiatives. Moi je trouve que Cenon est une commune où l'ensemble des services publics s'y retrouvent. Mais à partir de là, nous avons lâché sur le logement social, non pas en termes de construction puisque démolitions et constructions se sont équilibrées, mais en pourcentage, nous avons fait un plongeon assez remarquable. Et c'est tout le débat que j'ai avec mes amis. Parle-t-on de pourcentage ou uniquement d'égalité ? Parce que nous sommes quand même à la croisée d'une sociologie départementale avec des conséquences politiques dramatiques. Les Gilets jaunes en ont été l'expression, mais avant les Gilets jaunes, il y a eu des résultats électoraux dans les communes de la troisième périphérie où on a vu les scores du Front National qui nous ont beaucoup inquiétés, et je crains que nous soyons sur ce fil, qu'il puisse prendre encore plus de dimension par les choix que nous faisons. Mais encore une fois, je dis cela avec beaucoup de modestie, parce que c'est compliqué. Ce n'est pas simple à manier, et pourtant, il faut que nous construisions du logement social, tout simplement avec cette idée que chacun a droit à un toit.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je crois que l'on a fait le tour. Jean TOUZEAU, vous allez faire un début de synthèse.

M. Jean TOUZEAU : Je ne sais pas si je peux faire une synthèse, mais en tout cas je peux m'efforcer d'apporter un certain nombre de réponses sans rentrer dans chaque commune et en respectant tout à fait l'engagement de chacun. Je trouve que ce matin nous avons un débat extrêmement intéressant. Pour quelle raison ? Parce qu'il porte sur le fondamental. Lorsque nous mettons en avant la mixité sociale, le mélange, c'est la République. C'est les valeurs et les fondamentaux de la République. Et on voit bien, aujourd'hui, que tout ce qui a été vécu, au cours de ces dernières années, tout ce qui est vécu dans l'actualité, nous devons, me semble-t-il, en tirer enseignement. C'est ce que nous nous efforçons de faire, avec tous ceux qui, d'une façon très large, comprennent les enjeux de ce débat sur le mélange et sur la République. Ce n'est pas forcément partagé, y compris par ceux qui y vivent. C'est important de le souligner.

Et vous avez relevé combien la mixité sociale, on la voit là sous l'angle du logement, mais ce n'est pas que le logement. C'est la mixité fonctionnelle, on avait évoqué l'intergénérationnel. C'est l'éducation avec les cartes scolaires. C'est la dimension culturelle. C'est tout ce qui peut permettre d'éviter d'avoir des territoires où progressivement, ont été orientés un certain nombre de familles ou d'habitants. Et le choix qui est fait et qui est, je crois, pleinement revendiqué par ceux qui situent la République au-dessus de tout, c'est le mélange et la mixité. C'est le premier élément. Avec toutes les dimensions. Sans stigmatiser, vous avez raison, parce que dans ces territoires, il y a des formes de solidarité, il y a des initiatives qui sont d'une richesse exceptionnelle. Et certains en parlent sans y vivre et sans les connaître.

Là, nous avons un débat très riche, pourquoi ? Il situe vraiment le rôle de la Métropole. Est-ce que, dans le projet métropolitain, la prise en compte de ce mélange, de cette mixité, à un moment où les questions de logement, d'habitat, tout ce que nous évoquons en permanence, se pose plus que jamais comme une priorité ? Sur la Rive Droite, en règle générale, à l'échelle de la ville, le pourcentage de logement social fait que l'on ne peut pas concevoir la mixité à l'échelle d'une ville, voire d'un quartier. Dans d'autres villes, c'est différent. Il y a 14 communes ici qui sont concernées, mais la mixité est différente à Pessac où cela représente 25 à 30 % du logement. Lorsque vous avez les 2/3 d'un territoire qui est concerné par la Politique de la ville, la mixité se situe forcément à une échelle beaucoup plus large. Cette préoccupation, cette volonté, doivent nous concerner à tous.

Sur le plan de la méthode, on le voit sur un certain nombre de dossiers, on en appelle en permanence à l'État. Mais ici, c'est une démarche où on en appelle à chaque commune dans le cadre du projet métropolitain. C'est un engagement. Un certain nombre de communes ne doivent pas vivre la question des squats comme étant leur problème. C'est notre problème à tous. Lorsque vous avez 134 squats et 2 500 personnes qui y vivent, ce n'est pas le problème de Bordeaux, de Mérignac et de Bègles. C'est forcément notre problème à tous. Et donc, j'adhère à cette idée, à cette volonté de faire en sorte que chaque commune s'engage ainsi. Et je crois beaucoup, pour ma part, à cet engagement de territoires, de communes.

Je me suis toujours battu pour faire en sorte que ce soit la commune, la proximité qui, sur la politique de la ville, sur le logement apportent une contribution au projet métropolitain. Et on prend acte, effectivement, de la diversité des territoires. Ce n'est pas la même chose, tout à fait d'accord, d'observer la mixité à Saint-Aubin, de l'observer sur des territoires qui sont passés d'une ZUP, une Zone à Urbaniser à Priorité, à un territoire que nous souhaitons progressivement comme les autres. Donc, cela c'est extrêmement important. C'est, me semble-t-il, un dossier qui doit vraiment rassembler. Et avec une méthode qui est une méthode d'objectifs, d'engagements.

Je voudrais répondre de façon plus précise à certaines propositions mises en avant. Pour ma part, tout à fait d'accord avec cette idée de prendre en compte le stationnement dans le parc HLM. Il y a des difficultés financières, budgétaires aujourd'hui des organismes. Nous les avons rencontrés, Monsieur le Président, mais tout à fait d'accord. L'un des problèmes, je le rappelle, sur le stationnement, c'est que le stationnement n'est pas lié à la convention de logement. Nous avons demandé, dans le cadre de la loi, des évolutions. Elles n'ont pas eu lieu. Ce n'est pas le seul problème, nous sommes d'accord, mais c'est l'un des points qui fait que pour celui qui rentre dans le parc locatif, n'est pas prise en compte directement dans le contrat de location, je le rappelle, la question du stationnement. Les évolutions légales législatives, alors que nous les avons demandées n'ont pas permis cette prise en compte.

Après, la gratuité, tout à fait d'accord pour la mettre en avant dans le débat actuel des organismes. Je rappelle que les organismes ici, ont travaillé sur des chartes. Ils sont rassemblés dans des documents où ils mettent en avant leurs préoccupations. Moi je ne siège pas dans les organismes, mais ceux qui y siègent au niveau des représentants de la Métropole peuvent peut-être témoigner, à travers le regard, des difficultés aujourd'hui des organismes liés à une certaine fragilisation.

Tout à fait d'accord avec l'idée de la contractualisation Métropole communes - je l'avais mise avant, cela n'a pas pu se développer - entre ceux qui font vraiment l'effort, avec toute la diversité, pas que sur le logement social, de prendre en compte les plus fragilisés. Toute une série de points ont été proposés pour qu'il y ait un plus d'apport parce qu'au niveau communal, cela nécessite forcément un plus. C'est à travailler pour l'avenir, sans doute, mais c'est important de prendre en compte ce socle de solidarité.

Je pense que, pour en terminer et ne pas être trop long, là nous sommes au cœur du projet métropolitain, au cœur de cette volonté de travailler sur l'intergénérationnel, sur la prise en compte des préoccupations des étudiants. Beaucoup d'étudiants ne peuvent pas se loger en Métropole. Ils vont très loin. C'est 40 000 demandes de logement locatif social, contre une production cette année affichée à 2 600, 2 700.

Le parc privé. Sur les copropriétés, nous ne pesons pas dans les attributions. 400 copropriétés sont identifiées comme devant, à l'intérieur de la Métropole, faire l'objet d'un regard particulier. En tout état de cause, ne fragilisons surtout pas cet objectif de mixité parce qu'aujourd'hui toutes les communes quelles qu'elles soient sont bien reliées, et les préoccupations des uns se retrouvent forcément sur les autres territoires. Et donc, il faut, me semble-t-il, qu'il y ait cette mobilisation.

Je voudrais enfin souligner l'énorme travail qui a été effectué par les services, par ces débats permanents entre communes et la Direction avec Patrick TOURNACHE et Karine GESSNER, qui ont fait un travail remarquable, avec tous les groupes qui ont été mis en place, et avec ces objectifs portés sur la base de diagnostics et qui doivent, me semble-t-il, nous mobiliser avec une volonté forte parce que c'est notre intérêt à tous.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Patrick BOBET : Merci, nous allons pouvoir peut-être nous prononcer sur cette proposition. C'est une délibération qui est tout à fait importante, vous l'avez dit. Elle est partielle, elle n'est pas totale, elle n'est pas complète, elle n'est pas idéale, on est bien d'accord. Elle a des imperfections, mais en l'état je crois que nous pouvons l'adopter malgré tout, et c'est ce que je vous propose en espérant faire mieux tous ensemble, avec toutes les remarques qui ont été faites auxquelles je m'associe complètement.

Et pour n'avoir qu'un mot de conclusion, pour moi la mixité sociale se raisonne au niveau des quartiers, au niveau d'une ville, d'un grand quartier pourquoi pas, quand c'est difficile de faire autrement, mais c'est au niveau des quartiers que les choses se vivent, se partagent. Le quartier, c'est aussi l'école et c'est donc comme cela que la mixité se passe bien.

Il n'y a pas de votes contre ? Monsieur JAY, vous vous abstenez ? D'accord.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Madame WALRYCK L'affaire 60 est regroupée.

Mme WALRYCK

(n°60) Renforcement de la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole au service de la massification de la rénovation énergétique - Subvention européenne ' ELENA ' - Décision - Autorisation

M. le Président Patrick BOBET : Exactement, mais il faut la voter malgré tout.

L'affaire 60, vous l'avez tous sous les yeux, je ne vous la reprécise pas. C'est la plateforme Ma Rénov, vous le savez.

Nous nous prononçons ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Votes contre ? Non plus. Donc, votes pour ? Unanime. Merci donc dernier dossier.

Unanimité

M. Christophe DUPRAT : Toujours délégation de Madame WALRYCK : Bordeaux – Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

M. le Président Patrick BOBET : Juste avant, vous avez bien le document complémentaire, parce qu'il est capital ? Autrement, cela ne veut plus rien dire.

Mme WALRYCK

(n°64) Bordeaux - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Modifications unilatérales du contrat - Décision - Autorisation

M. Anne WALRYCK présente le dossier

M. le Président Patrick BOBET : Le résumé est bien fait. C'est vrai que c'est très difficile de négocier avec quelqu'un qui est en situation de monopole. Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues, nous serons tous d'accord ici pour affirmer le besoin impératif d'entretenir et de renouveler ce réseau électricité qui est, comme le dit bien la délibération, dans un état aujourd'hui très dégradé. J'en profite pour remercier le travail fourni par les services car les documents annexés à cette délibération sont de qualité.

Notre groupe a apprécié d'apprendre que, suite à la rencontre du lundi 20 mai entre le Président de la Métropole et celui d'ENEDIS, une prolongation de 6 mois est aujourd'hui proposée afin de permettre à l'opérateur de présenter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) solide et ambitieux. Mais notre groupe ne peut s'empêcher de réfléchir à cette délibération sans prendre en compte une interview d'Alain JUPPÉ dans *Le Monde* dans laquelle il affirmait sa volonté de prendre la distribution de l'électricité pour les collectivités locales. « Tout doit être mis en œuvre afin d'obtenir un contrat qui permette de construire des projets à long terme, qui puissent réellement entretenir et améliorer l'état de notre réseau ». C'est pourquoi cette durée de 4 ans nous questionnait. Il nous semblait que cette courte durée était insuffisante pour réellement construire un projet pérenne qui soit bénéfique pour la Métropole et ses habitants.

Au vu de l'état du réseau, nous savons que l'investissement financier nécessaire sera lourd. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de construire un partenariat de plus longue durée avec ENEDIS qui est, nous le rappelons, un opérateur public avec monopole d'État de l'électricité. En sa qualité d'opérateur public, nous ne pouvons considérer notre engagement avec ENEDIS comme un contrat de délégation classique.

De plus, forcer une convention de 4 ans, de manière unilatérale, risque de nuire au travail collectif qu'il nous faudra effectuer avec cet opérateur dans les années à venir, ainsi que de pénaliser les usagers par une augmentation probable des tarifs.

Notre groupe souhaite enfin rappeler la nécessité qu'a la Métropole de préserver, de travailler avec les services publics, ici avec ENEDIS, car l'histoire récente n'est pas dénuée d'exemples de services publics ayant été démantelés, comme cela été le cas pour La Poste ou pour la SNCF. Nous restons très vigilants sur le fait que Bordeaux Métropole fasse tout son possible pour mettre en place un partenariat ambitieux et de long terme avec ENEDIS. Le service public de réseau ne peut être découpé en tranche. C'est une logique de solidarité, de mutualisation à l'échelle nationale, qui permet de répondre de manière égalitaire au besoin des usagers, quel que soit leur lieu d'habitation. C'est cette conception que nous continuerons de défendre parce qu'elle est celle de l'efficacité sociale.

C'est avec ces questionnements et ces doutes que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Alain TURBY.

M. Alain TURBY : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme dirait un de nos collègues qui intervient régulièrement, « Je n'avais pas prévu de prendre la parole », mais je me permets de le faire ici sur ce dossier, pas vraiment sur ce dossier en particulier, mais c'est lié à la concession en tant que telle. Je me suis souvent exprimé devant vous pour dire que j'étais un fervent soutien au déploiement du compteur LINKY sur lequel ENEDIS a une responsabilité. Je commence à avoir une position un peu plus réservée en l'occurrence, et je tenais à le communiquer à ce Conseil. J'aimerais que l'on soit force de pression vis-à-vis de cet interlocuteur qu'est ENEDIS, notamment sur le respect de la propriété privée.

J'ai eu le cas sur ma commune où un administré est concerné. Vous me direz « C'est un détail », mais, enfin c'est assez emblématique. La propriété privée n'est pas discutable et on a, malgré tout, posé un compteur alors que le propriétaire avait émis une fin de non-recevoir en la matière. Très clairement, j'aimerais que l'on rappelle à l'opérateur de déploiement qu'il ne peut pas tout se permettre, qu'effectivement il y a une propriété du réseau en tant que tel, ce qui est très clair, mais on ne peut pas entrer chez quelqu'un sans que l'autorisation ait été donnée préalablement, et j'aimerais qu'on le rappelle.

M. le Président Patrick BOBET : Beaucoup de communes autour de nous - Le Bouscat l'a fait - ont voté une motion unanime pour rappeler à ENEDIS ses obligations en la matière. Cela permet au riverain qui est concerné d'avoir une espèce de charte, une convention opposable à ENEDIS. Toutes les communes peuvent le faire, beaucoup l'ont fait. On ne peut pas interdire, bien sûr, à ENEDIS de faire son travail. En revanche, on peut lui interdire de rentrer dans une propriété privée s'il n'y a pas été autorisé. C'est une solution, on pourra vous envoyer les modèles de délibérations qui ont été prises à droite et à gauche dans les deux sens du terme. Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Pour Jean-Claude FEUGAS qui a participé à nos travaux et au groupe de négociation, comme il le sait, nous avons fait des propositions. Tous les élus, membres du groupe de négociation étaient d'accord sur cette proposition. Dans un premier temps, lors de la première négociation en fin d'année dernière, il y avait blocage, il n'y avait pas d'avancées sur la transparence des données techniques et financières, il n'y avait pas d'avancées sur les clauses sociales, il n'y avait pas d'avancées sur la cartographie sur un certain nombre d'éléments, et il n'y avait surtout pas d'avancées suffisantes sur le volume des travaux engagés puisque, comme Jean-Claude FEUGAS l'a, à juste titre, rappelé, la Ville de Bordeaux est classée dernière des grandes villes pour l'état de son réseau, et la Métropole avant-dernière. On avait dit, pour faire évoluer la négociation, « Si vous vous en tenez à une proposition à 4 ans et demi, et que l'on n'a pas d'avancées sur les autres points, on s'en tiendra là ». C'est pour cela que l'on avait prolongé la durée de la négociation de 6 mois pour évidemment ensemble aller plus loin.

On a fait, comme je l'ai dit, beaucoup de progrès néanmoins, de part et d'autre, d'où les 3 conventions qui ont été proposées, aujourd'hui, qui sont des avancées dans la convention transition énergétique, des avancées pour la transmission des données même si on n'est pas tout à fait au bout, et des avancées dans la coordination des travaux qui est un point hyper important. On a fait quand même des avancées.

Vous l'avez dans la délibération, nous avons fait une proposition qui était de dire : « On fait trois contrats successifs de 10 ans », c'était notre dernière proposition. C'est celle-là que l'on a proposée, en disant : « Nous, on a besoin de pouvoir exercer notre compétence pleine et entière, et on a besoin de s'arrêter tous les 10 ans pour pouvoir renégocier et remettre tout sur la table », parce que particulièrement dans ce domaine, des avancées à la fois techniques et règlementaires sont très, très rapides. Donc pour pouvoir se mettre d'équerre, se remettre autour de la table et pouvoir renégocier une concession tous les 10 ans, on a proposé une espèce de chapeau avec une continuité sur 30 ans assortie de 3 contrats successifs de 10 ans. C'est cela notre dernière proposition.

Là, je pense que grâce aux avancées, à la négociation que nous avons eue ensemble, grâce au rendez-vous qu'il y a eu avec le Président le 20 mai dernier, on est arrivé aujourd'hui avec la possibilité de continuer la négociation encore 6 mois, mais sur des bases, je pense de part et d'autre, mieux comprises et plus positives qui vont nous permettre de faire évoluer dans le bon sens pour l'ensemble des parties ce contrat de concession. Voilà ce que je voulais rajouter.

Et par rapport à la question d'Alain TURBY, je vous rappelle que l'on a été la première collectivité, la première Métropole, à avoir mis en place et voté - c'était de mémoire en octobre 2015 - la mise en place d'une commission entre nous-mêmes, ENEDIS, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui s'est réunie déjà à 8 reprises pour suivre, répondre à toutes les interrogations, regarder et présenter l'état des études qui sont produites par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les études en matière d'utilisation des données, et par rapport aux problématiques aussi de santé qui sont liées aux personnes électro sensibles.

Je vous rappelle que l'on est sans doute une des rares métropoles à avoir mis ce dispositif qui est ouvert à tous les Maires, à toutes les associations, y compris les collectifs anti-Linky. Je ne pense pas que dans la concertation et l'information, on puisse faire mieux.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Je crois que tout le monde a compris qu'une clause de revoyure, c'est beaucoup moins solide qu'une nouvelle négociation de contrat. C'est pour cela que l'on a été très insistant, assez dur dans la négociation. Moi, je crois que l'on n'a rien à perdre à rester extrêmement ferme et dur. C'est évident que ce qui va se passer à Bordeaux fera jurisprudence pour d'autres collectivités. Je sais que la Métropole de Lyon est en train de réfléchir aussi. J'ai eu mon homologue au téléphone juste avant la réunion, et on s'est mis d'accord, cela fera jurisprudence. Et c'est aussi pour cela que nos partenaires en l'occurrence ne veulent pas trop céder, bien évidemment. On a tous compris. Nous restons sur nos positions très fermes, une espèce de convention chapeau pour 30 ans, parce que cela rassure tout le monde, mais vraiment nous exigeons des contrats de 10 ans à renégocier systématiquement parce qu'Anne WALRYCK l'a très bien dit, les choses vont très vite en la matière, et en 10 années, il peut se passer beaucoup de choses. Donc, la revoyure ne suffit absolument pas.

J'ai enregistré l'abstention du vote communiste, c'est bien cela ? On ne vous fait pas changer d'avis malgré cela ?

M. Max GUICHARD : Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qu'Anne WALRYCK a développé, mais comme on dit : « à voir ». Donc l'abstention c'est cela, c'est pousser l'ensemble des élus, l'ensemble des partenaires à ce que l'on arrive à cet objectif. On n'y est pas encore.

M. le Président Patrick BOBET : On appelle cela de « l'abstention bienveillante » alors, si je comprends bien ?

M. Max GUICHARD : Voilà. Tout à fait.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. Merci. Le reste du Conseil est favorable. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Bonne fin de journée et bon appétit à tous.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 22

Le Secrétaire de séance

M. Christophe DUPRAT